

Rosine Lewin

## L'APRES STUYVENBERG



J. Lemaitre

**Politique  
de santé  
en R.D.A.**

J. Delame

**Vue interne  
du  
Plan Spitaels**

# CAHIERS MARXISTES

**revue mensuelle**

Nouvelle série — N° 44 (63)

9<sup>me</sup> année — avril 1978

## Sommaire

---

Rosine Lewin Après Stuyvenberg : quelle Belgique ?	p. 1
José Delame Vue interne du plan Spitaels	p. 10
Jean Puissant Le Catéchisme du peuple d'Alfred Defuisseaux (II)	p. 23
Jacques Lemaître Santé et socialisme : l'expérience de la RDA	p. 29
Enzo Roggi QU'a-t-il de rouge, ce terrorisme ?	p. 40
Courrier des lecteurs	p. 46
Revue des revues	p. 48

---

### Un dessin de Marcelle Lavachery

**Comité de patronage** : Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville, Jean Terfve

**Comité de rédaction** : Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Augustin Duchateau, Serge Govaert, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Claude Renard, Christian Vandermotten, Jean-Paul Vankeerberghen, Benoît Verhaegen.

**Rédacteur en chef** : Rosine Lewin

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

## Après Stuyvenberg, quelle Belgique ?

A six mois de distance, deux sondages d'opinion ont confirmé que la négociation communautaire n'a pas passionné le citoyen belge : en juillet 1977, plus de 60 % de Belges des trois régions déclarent n'avoir pas d'avis sur le pacte communautaire signé en mai — en janvier 1978, 43,5 % de Belges des trois régions se déclarent indifférents à la négociation qui se prolonge.

### HUIS-CLOS

M. Tindemans a évoqué « *les grands moments de l'histoire nationale* », en présentant le 28 février dernier devant le Parlement le vade mecum confectionné par les négociateurs du Stuyvenberg et de la rue de la Loi. Quel est donc le « grand moment de l'histoire nationale », issu d'interminables caucus à huis clos, d'où même les représentants de la presse étaient tenus à distance par la maréchaussée ?

En vérité, le pacte communautaire ne résulte pas d'un consensus populaire et encore moins d'une large approbation dans les deux communautés et les trois régions.

« *Au fur et à mesure qu'avancait l'élaboration du projet, l'écart se creusait entre le type de réforme institutionnelle en chantier — et les préoccupations de la grande majorité de la population, préoccupations axées sur l'emploi, le maintien du niveau de vie, la défense des conquêtes ouvrières et démocratique, l'essor de la vie sociale et culturelle dans les régions.* » Cette remarque, formulée par Louis Van Geyt lors du débat à la Chambre sur le pacte communautaire, nous paraît fondamentale. Alors que le poids de la crise rend les gens de plus en plus attentifs à la dimension économique et sociale des problèmes, les partis de la majorité ont pour

leur part de plus en plus dissocié leur projet institutionnel de cette dimension, le communautaire prenant le pas sur le régional.

Deux extraits de la déclaration gouvernementale du 28 février illustrent cette différence d'accent et d'orientation.

*« Le problème fondamental consiste en l'élaboration de structures telles que tous les citoyens ressentent que l'on fait preuve du respect nécessaire pour leur langue et leur culture dans la dimension humaine la plus large. Cela signifie entre autres que chaque communauté pourra élaborer ses normes spécifiques en la matière de façon autonome, sans immixtion étrangère »,* a dit M. Tindemans. Il a ajouté : *« D'autre part, il y a les régions où bien souvent prévaut la conviction que davantage de pouvoirs autonomes de décision donneraient à leurs citoyens le sentiment accru de voir leurs aspirations rencontrées mieux et plus rapidement. Dans ce domaine également, des structures adaptées devront donc fournir la réponse exacte. »*

Dans le premier extrait qui concerne le volet culturel de la réforme, le propos est net, direct, concret. Dans le second, qui concerne le volet régional, le propos est contourné : plus question ici de normes, mais de sentiment, d'aspirations et de verbe au conditionnel. Hasard ? En tout cas, le Premier ministre n'a rien répondu au député Van Geyt qui l'interrogeait à ce sujet à la Chambre...

## TARABISCOTE

Les accords Egmont-Stuyvenberg s'assignent pour objectifs la pacification communautaire et la simplification institutionnelle. Il est très douteux qu'on puisse réaliser le premier et il est évident que le second est un leurre. Même les signataires du pacte ne s'accordent pas entre eux sur le point de savoir si leur œuvre relève ou non du fédéralisme; leurs interprétations sont divergentes sur bien des points importants. Pour le surplus, cette construction à tiroirs et volutes dont les compétences s'enchevêtrent ne peut vraiment pas prétendre à la simplicité.

Le débat qui s'est déroulé au Sénat a d'ailleurs montré que tout n'était pas dit. Comme s'il avait voulu prouver qu'il méritait mieux que le sort qu'on lui réserve, le Sénat a déployé beaucoup de vigueur à cerner les « blancs » et les contradictions du pacte communautaire. Comme la Chambre, mais avec une insistance accrue, la Haute-Assemblée a revendiqué le droit d'amendement quand le pacte sera traduit en projets de loi.

En dépit ou en raison d'une majorité très large — que le Premier ministre porte comme une croix — il reste donc des zones controversées et incertaines dans les textes tarabiscotés, élaborés au palais d'Egmont, puis revus au château du Stuyvenberg et rue de la Loi.

Le pouvoir législatif connaît trois formes : lois, décrets, ordonnances. La province ne disparaît pas sur le plan administratif et entre la région et la commune surgit la sous-région.

En ce qui concerne les matières relevant de leur compétence exclusive, Etat, communautés et région ont un pouvoir *de même niveau*.

## LE POUVOIR NATIONAL

Parmi les matières qui relèvent exclusivement du pouvoir d'Etat figurent : les affaires étrangères (sauf la coopération culturelle), la défense nationale, la justice, l'intérieur (sauf les matières réservées à la région), les finances, certaines matières économiques, les travaux publics et les communications (mais pas le tourisme), la politique nationale de santé, le statut du personnel de l'Etat, des communautés et des régions.

Sur le plan législatif, la Chambre conserve une composition et une compétence à peu près inchangées. Le Sénat, lui, devient « chambre de réflexion » et voit sa compétence limitée à la révision constitutionnelle ainsi qu'aux lois nécessitant une majorité spéciale. Il sera composé des membres des conseils communautaires (et des membres germanophones du conseil régional wallon); il prendra ses décisions à la majorité dans chaque groupe linguistique.

Ainsi donc, sans abandonner le bicaméralisme, le pacte ne confie plus au Sénat qu'un rôle supplétif. Le Sénat pourrait néanmoins retarder le vote de certains projets à options philosophiques ou « éthiques » qui ne trouveraient pas un appui majoritaire dans chacun des groupes linguistiques.

Sur le plan exécutif, M. Tindemans a souligné la nécessité d'un pouvoir central fort, ne cachant pas son inclination pour un système de type présidentiel. Cette confiance a d'autant plus d'intérêt que les signataires du pacte communautaire se sont engagés à le réaliser en commun, tant en ce qui concerne la Constitution qu'en ce qui concerne le travail législatif et exécutif. Cela signifie en clair le dessein des partis de la majorité de se maintenir en selle le temps de deux législatures au moins...

## LE POUVOIR REGIONAL

Les trois régions qui se voient dotées de certains pouvoirs sont donc la Flandre, la Wallonie et la région bruxelloise.

Trois conseils régionaux — avec un pouvoir législatif s'exprimant sous forme d'*ordonnances* — trois exécutifs régionaux doivent être mis en place. Mais il faut distinguer deux phases : la transitoire, *avant* la révision constitutionnelle, la définitive, *après* cette révision.

Si cette distinction se justifie parfaitement à d'autres égards, on ne comprend pas — ou on comprend trop bien — pourquoi les signataires des accords ont admis que les conseils régionaux seraient composés pendant la période transitoire des députés et sénateurs élus dans la région concernée. En effet, l'article 107 quater de la Constitution permet de procéder à l'élection directe de conseillers régionaux. Il suffirait d'appliquer ce fameux article, c'est-à-dire de prendre au sérieux les propos du gouvernement lui-même qui, dans sa déclaration du 28 février 1978 proclame : « En attendant une telle révision constitutionnelle, les réformes qui sont possibles dans le cadre de l'actuelle Constitution seront déjà réalisées ». M. Tindemans et ses collègues affirment et réaffirment cela, mais l'oublie aussitôt... Distraction ?

Après la révision constitutionnelle, les conseillers régionaux seront bel et bien élus au suffrage direct. Le pacte y consent. Le nombre de conseillers sera, pour la Wallonie et la Flandre, égal au nombre de députés de chaque région, soit actuellement 118 pour

le Conseil régional flamand et 70 pour le Conseil régional wallon. Pour Bruxelles, on double la mise : le Conseil régional bruxellois comptera un nombre de membres égal au double des députés de la région (c'est-à-dire aujourd'hui 48 conseillers). Ces conseillers seront élus sur des listes unilingues, formant au sein du conseil deux groupes linguistiques distincts. Ici donc le communautaire se greffe sur le régional.

Chacun des trois conseils régionaux élit en son sein un exécutif composé de sept personnes, qui ne peuvent pas être ministres. A Bruxelles, deux au moins des sept membres de l'exécutif régional devront appartenir au groupe linguistique néerlandais. Quelles sont les compétences des pouvoirs régionaux ?

Une liste importante de compétences sont de leur ressort exclusif. Il s'agit notamment de l'expansion économique régionale (mais où finit l'expansion économique nationale ?), du budget régional, des emprunts, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la rénovation urbaine, de la politique foncière, du logement, de la production et de la distribution d'eau, de la chasse et de la pêche, etc.

Par ailleurs, les régions disposeront de compétences dites concurrentes, qui concernent des matières régionales non reprises explicitement dans les listes dressées à l'intention de l'Etat, des régions et des communautés. Elles peuvent à certaines conditions faire l'objet d'ordonnances. Il y a là, à l'évidence, des sources de conflits chroniques.

Et les finances régionales ?

Il ne pourra être question de fiscalité propre que si la Constitution révisée y autorise expressément les régions. En attendant le pouvoir régional disposera de ressources très dépendantes de l'Etat central. Il s'agit de :

- une dotation fixée initialement au niveau des besoins actuels;
- de ristournes éventuelles du produit de certains impôts nationaux;
- du produit des emprunts que la région peut contracter dans le cadre d'une programmation fixée par le pouvoir central;
- de recettes non fiscales propres.

Une fois encore, on est frappé par la différence entre le statut prévu pour les communautés, où ne manque pas un bouton de guêtre (il y en aurait plutôt trop...) et le statut des régions, où les précisions d'ordre financier font défaut. Cela, à l'heure où la SDR de Wallonie crie misère parce que la caisse est vide. Cela, alors que la FGFB et le PSB, aujourd'hui associé au pouvoir, réclament ensemble depuis 1975 l'octroi de moyens réels aux régions...

## **LE POUVOIR COMMUNAUTAIRE**

Il y aura un Conseil pour la communauté francophone et un Conseil pour la communauté néerlandophone. Ils sont composés, l'un des membres du Conseil régional wallon et d'un certain nombre de conseillers régionaux francophones bruxellois; l'autre, des membres du Conseil régional flamand auxquels se joignent un certain nombre de conseillers régionaux néerlandophones bruxellois.

Les Conseils communautaires reprennent les attributions actuelles des Conseils culturels, étant entendu que la liste des matières culturelles est complétée par la liste des matières personnalisées (soins de santé, assistance matérielle, sociale, psychologique, morale et éducative aux personnes et familles, y compris la protection de la jeunesse; tout ce qui concerne le pré-, le post- et le parascolaire, le recyclage et la reconversion professionnelle).

Comme les Conseils culturels auxquels ils succèdent, les Conseils communautaires ont un pouvoir législatif : ils légifèrent par voie de *décrets*.

L'exécutif communautaire comprendra quatre personnes élues par le conseil en son sein; l'une de ces personnes doit être un membre du Conseil régional bruxellois. En régime transitoire, cet exécutif sera composé d'un ministre et de trois secrétaires d'Etat.

Les décisions sont prises collégalement à l'échelle de l'exécutif : elles doivent donc être le fait du collège dans son ensemble. Il a été précisé que le désaccord d'un des membres du collège ne peut se solder par le blocage de la décision, mais bien — à l'instar de ce qui se produit au niveau gouvernemental — par la démission éventuelle de ce membre, s'il estime qu'il ne peut se solidariser avec la décision. En régime définitif, l'exécutif communautaire sanctionne et promulgue les décrets du conseil; pendant la période transitoire, les décrets restent soumis à la sanction royale.

Une articulation entre exécutifs communautaires et exécutifs régionaux est prévue, par un « échange » de membres ayant pouvoir consultatif.

Si rien de tout cela n'est simple, c'est cependant au niveau de la région bruxelloise que la mécanique communautaire risque de s'enrayer le plus aisément : l'imbroglio institutionnel atteint ici des sommets inégalés. On assiste à la fois à une coupure linguistique dangereusement systématisée et à l'extension du dédoublement ou détriplement communautaire des pouvoirs et institutions, cela jusqu'au niveau communal (\*).

Les 19 communes de l'agglomération bruxelloise et les six communes périphériques devront en effet créer chacune deux commissions communautaires, dont la mission est notamment de stimuler les initiatives culturelles communales. Ces commissions sont composées de conseillers communaux appartenant au groupe linguistique correspondant. Car pour les élections communales dans la région bruxelloise, seules des listes unilingues (ou « linguistiquement dédoublées ») seront recevables. La globalisation des votes se fera d'après l'appartenance linguistique. Il n'est plus fait mention d'apparement sur une base idéologique : les voix des électeurs francophones et néerlandophones qui se portent sur le même parti ne s'additionneront plus. On peut prévoir qu'en vertu de cette disposition, des électeurs de la gauche flamande, très minorisés dans la capitale, préféreront voter sur une liste francophone de gauche. Si ce report « idéologique » de voix peut paraître à certains égards

---

(\*)Un exemple du dévoilement auquel mène cette pratique : le recyclage et la reconversion professionnelle figurent parmi les matières communautarisées, alors que la politique de l'emploi relève de toute évidence du pouvoir régional.

un moindre mal, il consoliderait encore le quasi-monopole CVP-VU de l'électorat néerlandophone de Bruxelles.

Des dispositions précises prévoient que 20 % au moins des crédits culturels sont accordés à la communauté linguistique minoritaire. Ce minimum sera adapté aux résultats des élections, lorsque ceux-ci font apparaître que la communauté minoritaire comprend plus de 20 % d'électeurs. En ce qui concerne les hôpitaux et les écoles communales, des calculs visent à assurer à chaque communauté linguistique de base les crédits qui lui reviennent.

Par ailleurs, une innovation acrobatique, celle des « électeurs baladeurs », permet à certains citoyens belges (\*\*) d'élire un domicile dans une commune de leur choix dans la région de Bruxelles et d'y voter lors des élections régionales, législatives et européennes. Une page et demie du vade-mecum suffit à peine pour fixer les modalités de cette innovation, selon qu'il s'agit des six communes dites à facilité ou des autres, selon qu'il s'agit des électeurs eux-mêmes ou de leurs enfants. Ce que n'indique pas le journal officiel, c'est le risque de voir des électeurs baladeurs votant dans leur commune pour les élections communales, votant à Bruxelles pour le Parlement, se retrouver majoritaires dans leur propre commune.

En réalité, cette formule trop ingénieuse et affreusement alambiquée eût pu être évitée si on avait accepté une solution démocratique du problème des limites de Bruxelles, en tenant compte de la volonté des habitants.

## **POUR LES PROVINCES AUSSI, UN STATUT HYBRIDE**

Le pacte communautaire prévoit la suppression des provinces *en tant que pouvoir politique* : il n'y aura plus ni conseil provincial, ni députation permanente. Par contre les gouverneurs de province sont maintenus dans leurs compétences et chargés de contrôler le respect des décisions prises par l'Etat, la région, la communauté. Les provinces subsistent en tant que circonscriptions administratives et électorales. La province de Brabant connaîtra encore un découpage.

Les compétences exercées actuellement par les provinces en tant que pouvoir décentralisé seront transférées par priorité vers les communes.

Comme si l'édifice n'était pas encore assez kitch, comme s'il lui manquait encore un balcon ou un faux-étage, il a été décidé de créer des sous-régions, treize en Wallonie, onze en Flandre, une à Bruxelles. Les sous-régions n'auront pas de compétences normatives; elles ne constituent pas un pouvoir politique, mais un organe d'exécution. Chaque sous-région aura un conseil et un bureau exécutif; les membres du conseil sous-régional sont élus en même temps que les conseillers, mais sur des listes séparées. Il est prévu que les tâches assumées par les intercommunales à objectifs généraux seront reprises par la sous-région. Pourquoi cet échelon inu-

---

(\*\*) Il s'agit des habitants des six communes périphériques, des sept anciennes communes de Dilbeek, Grand-Begeard, Strombeek-Bever, Woluwé St Etienne, Sterrebeek, Beersel, Alsemberg et enfin les quartiers de Beauval et Mutsaert à Vilvorde, une partie de Notre-Dame au Bois, le bois Marnix et la route qui le relie à la commune d'Overyse, Negenmanneke et Duivelshoek à Leeuw St Pierre.

tile d'un démocratism douteux ? Aurait-il pour fonction d'exercer un contre-pouvoir face à la région, ou de freiner les initiatives communales ?

On conçoit que les négociateurs du pacte aient prévu la mise en place d'un organisme spécialisé dans le règlement des conflits : une Cour d'arbitrage, comprenant douze membres (six francophones, six néerlandophones) est chargée de vérifier, à la demande d'un exécutif ou d'une juridiction, la conformité de la loi nationale, du décret et de l'ordonnance aux dispositions constitutionnelles et institutionnelles. On n'oserait certifier que les deux greffiers (bilingues) prévus au cadre de la Cour d'arbitrage suffiront à la besogne.

Cour d'arbitrage ou pas, le risque de blocage des institutions, en particulier dans la région bruxelloise, nous paraît très sérieux. La balkanisation des pouvoirs ne peut que mener à des conflits en cascade — sinon en escalade.

### **FATALE, CETTE COMPLICATION ?**

Les « pères » du pacte communautaire ont fait valoir que la complication de la réforme était inévitable, étant donné l'extrême complexité de la situation de fait, étant donné aussi la spécificité belge.

Personne ne contestera ni la spécificité du dossier communautaire et régional de notre pays, ni les difficultés qu'elle entraîne.

Il est vrai que l'Etat belge rassemble au départ, sans tenir compte de leurs particularités, deux groupes de population d'origine, de formation et de langue différentes, qui avaient déjà été amenées à cohabiter.

La structure d'Etat unitaire centralisé que vont élaborer les constituants de 1831 correspond aux intérêts d'une bourgeoisie essentiellement industrielle et commerçante, attachée aux libertés qui se confondent pour elle avec l'idée Belgique et avec le capitalisme ascendant. Cette bourgeoisie besogneuse et remuante qui est francophone élève tout naturellement le français au rang de langue officielle de l'Etat, à l'exclusion de tout autre, alors que déjà la population flamande est majoritaire. Mais il ne faut pas l'oublier : il n'existe en 1830, ni mouvement flamand, ni mouvement wallon. Il n'y a pas davantage de bourgeoisie wallonne ou flamande.

Sans vouloir esquisser ici même sommairement l'histoire de Belgique, rappelons que la bourgeoisie belge a axé son essor sur l'industrialisation du pays et que celle-ci a connu deux phases. La première, au 19<sup>ème</sup> siècle, se base sur le charbon et se développe surtout en Wallonie. La seconde, après 1945, se fonde sur l'accès à la mer et les industries « de pointe » ; elle se développe en Flandre.

Le mouvement wallon manifeste des velléités fédéralistes dès avant la première guerre mondiale, avec Jules Destrée. Il prendra une consistance populaire et ouvrière, plus tard, à l'heure du déclin du charbon. C'est en décembre 1960-janvier 1961, au cours de la grève contre la loi unique, que le mouvement ouvrier associe deux exigences majeures : réformes de structure anticapitalistes et fédéralisme. Cela signifie qu'il apparaît dès ce moment que pour sau-

ver la Wallonie de l'asphyxie qui la menace, il faut à la fois transformer les structures unitaires et centralisées de l'Etat belge — et arracher des réformes qui entament le pouvoir du grand capital.

S'il y a deux plans — institutionnel et économique — l'adversaire est le même. A cet égard, rien n'a changé.

Encore faut-il savoir qu'entre janvier 1961 (fin de la grande grève) et février 1978 (déclaration gouvernementale relative au pacte communautaire), la liaison entre les deux exigences a connu des temps forts et des temps faibles.

Résistant à des pressions parfois vigoureuses, l'Etat unitaire a tenté de sauvegarder ses structures.

En décembre 1970 cependant, une révision constitutionnelle consacre le principe de la régionalisation : le fameux article 107 quater de la Constitution révisée dispose que la Belgique comprend trois régions. Elle met par ailleurs en place les conseils culturels français et néerlandais.

Ainsi apparaît déjà le déséquilibre caractéristique des accords Egmont-Stuyvenberg entre communautarisation et régionalisation. Pour la première, on prend des mesures concrètes, mais « neutres » du point de vue des forces financières qui dominent l'économie. Pour la seconde, on crée un cadre constitutionnel qui est resté sans effet.

Depuis la fin de 1970, des efforts considérables ont été déployés aux seules fins de retarder l'application de l'article 107 quater. La « régionalisation préparatoire » de MM. Perin et Vandekerkhove (1974) s'inscrit dans ces efforts. Le pacte communautaire en porte la marque. Et les plus contournées de ses dispositions résultent du pourrissement (voulu) du dossier.

En tout état de cause, bien des complications jugées aujourd'hui fatales étaient évitables.

Il nous paraît utile à cet égard de rappeler les conceptions défendues en la matière par le parti communiste, et qui depuis 1972 ont pris la forme de propositions de loi déposées à la Chambre.

## **UN TERRAIN DE LUTTE**

La réforme institutionnelle proposée par le PCB est axée sur trois niveaux de pouvoir :

- un pouvoir central exercé au niveau législatif par une Chambre unique, élue au suffrage direct et proportionnel, mais délibérant à la double majorité pour toutes les matières à incidences communautaires ou régionales;
- un pouvoir régional exercé par une assemblée élue au scrutin direct et proportionnel, assemblée qui élit en son sein un conseil exécutif. Ce pouvoir est doté de compétences et de moyens financiers propres qui lui permettent de répondre aux besoins de la région;
- un pouvoir local, exercé par les institutions communales restructurées.

Ce schéma institutionnel à trois étages entraînait logiquement la suppression du Sénat et des provinces : la simplicité, la transparence et l'efficacité étaient à ce prix. Un prix qui passait par une révision constitutionnelle. Mais déjà, les communistes soulignaient que la révision de 1970 et le nouvel article 107 quater permettait, *si on le voulait*, la mise en place d'assemblées régionales élues. Dans les justifications données à leur proposition de 1974, Louis Van Geyt et Marcel Levaux indiquaient : « *La cohésion du pays et en particulier de ses forces ouvrières et démocratiques, l'essor des régions, la démocratie elle-même n'auront qu'à y gagner* ».

L'insistance à mettre en place un pouvoir régional démocratique n'était pas le seul fait des communistes. Nous l'avons rappelé : l'accord conclu entre la FGTB et le PSB en 1975 va exactement dans le même sens. Aujourd'hui encore, la FGTB et singulièrement son interrégionale wallonne soulignent l'importance décisive du pouvoir régional pour faire face aux dramatiques problèmes de l'emploi, du vieillissement industriel, du sous-développement économique. Partie prenante aux accords communautaires, le parti socialiste feint de ne pas voir ce qui, dans ces accords, entrave la réalisation de cette exigence, qui est sa propre exigence.

Le gouvernement s'appuie, on le sait, sur une majorité très large, correspondant à 80 % de l'électorat. Sur le plan de l'arithmétique parlementaire, les jeux paraissent donc faits.

Nous refusons de nous laisser enfermer dans cette arithmétique.

Des luttes ouvrières se déroulent dans le pays, tant en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles. De par la volonté du grand patronat — auquel le gouvernement ne refuse rien d'essentiel — ces luttes sont morcelées, atomisées. C'est au niveau de chaque entreprise que les travailleurs tentent de régler leurs comptes avec la crise. Un des enjeux immédiats de ces luttes est la réduction de la durée hebdomadaire du travail, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire. Ce n'est pas une panacée au chômage. C'est un moyen de lutte, qui reste d'une efficacité limitée tant que le combat se déroule en ordre dispersé et qu'il se cantonne sur le terrain syndical.

La globalisation des luttes en cours, leur politisation nous apparaissent comme des objectifs essentiels, directement liés au dossier communautaire/régional. Seule cette dynamique-là peut modifier le rapport de forces actuel.

*Dans des livraisons précédentes des Cahiers marxistes :*

La gauche et le problème communautaire en Belgique,  
par Jacques Moins (N° 16 - 1973)

Problèmes communautaires et classe ouvrière,  
par Jean Terfve (N° 18 - 1973)

Le nationalisme flamand, des « puretés » originelles à Steenokkerzeel, par Jan Debrouwere (juin 1974)

Où va le FDF ? par Jacques Moins (décembre 1977).

## Vue interne du plan Spitaels

*Parmi nous déjà trois cent mille  
trois cent mille qui vont pointer,  
qui tournent à vide et se demandent  
de quoi demain sera-t-il fait ?*

Ainsi commence la chanson revendicative du G.A.M., chantée en 1977 pendant que le nouveau ministre de l'Emploi du gouvernement Tindemans II se creusait la cervelle : comment, à part les possibilités d'exclusion, réduire le nombre des chômeurs ?

Le résultat de ces réflexions a donné ce qu'on a communément appelé le plan Spitaels. Ce plan est composé de six mesures :

- renforcer la mise au travail dans les services publics (Etat, provinces, communes, organes régionaux et organismes paraétatiques) et accessoirement dans les a.s.b.l. à but social, humanitaire ou culturel;
- élargir les stages des jeunes dans les entreprises;
- créer un cadre spécial temporaire pour la réalisation de tâches d'intérêt général, qui n'auraient pas été exécutées autrement faute de moyens financiers;
- faciliter l'accès à la prépension des travailleuses de 55 ans et des travailleurs de 60 ans;
- offrir aux chômeuses et chômeurs âgés l'alternative de la prépension;
- promouvoir le travail manuel par une campagne psychologique appuyée sur un soutien pécuniaire en faveur de mesures de sécurité.

## **UN POINT DE VUE NEGLIGE : CEUX QUI VIVENT LE PLAN**

ts. L'application conjointe de ces mesures doit permettre à court terme la réalisation de promesses électorales émises à la veille du scrutin législatif d'avril 1977. La mise au travail dans les services publics a d'ailleurs été accélérée — puisque le cadre légal existait — dès avant le vote des dispositions incluses dans la loi-programme du 22 décembre 1977.

Le cadre spécial temporaire, la prépension « spéciale » pour les chômeurs et la revalorisation du travail sont des propositions originales de Guy Spitaels.

Son plan a fait — et continue à faire — l'objet d'approbations, de critiques, de révisions, de mises au point, établies principalement sur des bases financières et statistiques.

Nous nous proposons d'examiner ici l'aspect humain des trois premiers volets du « plan ». Ce point de vue comporte une facette financière par la mise en concurrence triangulaire des demandeurs d'emploi, des travailleurs encore occupés dans un contrat dans le privé ou sous statut de secteur public, des chômeurs mis au travail par un des procédés présentés. Nous envisagerons surtout les effets des diverses mises au travail sur les bénéficiaires, sur les services publics qui les emploient, sur les finances de l'Etat et sur les implications pour les agents statutaires et pour les travailleurs en général.

### **L'ESPOIR D'UNE NOUVELLE CARRIERE**

Voici un chômeur à l'O.N.Em. Il a perdu sa place après un an, deux ans, vingt ans de travail et il pointe depuis plusieurs mois. Dans un mélange d'espoir et d'angoisse, il se demande ce qu'on lui veut au bureau régional de l'Office de l'emploi.

Tout simplement on va l'envoyer dans une administration communale, ou dans un service-annexe de ministère, par exemple. Ce demandeur d'emploi — chassé des usines, refusé par les bureaux privés — n'avait sans doute jamais envisagé d'entrer dans le secteur public : la vie y est trop calme et les carrières, garanties peut-être, y sont trop planes. Découragé par plusieurs démarches sans succès, abattu par le mépris des voisins, inquiet de l'effritement de son revenu, effrayé par les échéances d'emprunts souscrits en pleine confiance dans le système capitaliste, notre chômeur reprend courage : il est recasé.

Mis (remis, dit le ministre) au travail dans un service public, le chômeur est heureux de ne plus se sentir inutile. Il peut à nouveau affronter enfants et famille sans baisser les yeux. Sa situation matérielle va se rétablir puisqu'il touchera plus qu'au pointage. La vie est belle. Ce n'est pas certain.

En effet, l'accueil dans le service public où l'O.N.Em. l'envoie n'est pas toujours favorable au demandeur d'emploi rejeté par le secteur privé. Si le placeur de l'O.N.Em. a mal compris la qualification recherchée, si le chef de service vous reçoit comme un chien dans un jeu de quilles, c'est raté. Les placeurs manquent de finesse et sont de toutes façons débordés par les circonstances. En outre — nous verrons tout à l'heure pourquoi — les collègues

statutaires du nouveau venu réagissent souvent comme un organe en présence d'un corps étranger. Cela peut vous arriver dans toutes les boîtes ? oui, mais jamais en s'entendant dire qu'on n'est qu'un chômeur.

Admettons — nous en connaissons des cas heureux — que l'intégration dans le service public se fasse harmonieusement. La personne mise au travail par les pouvoirs publics disparaît du relevé des chômeurs complets indemnisés mais est maintenue sur la liste des demandeurs d'emploi. Elle n'est pas engagée par le service, ni à l'essai, ni comme temporaire, ni comme stagiaire; elle est simplement mise à sa disposition pour une période d'un an, éventuellement renouvelable. D'ailleurs si elle trouvait un travail avec contrat, elle serait autorisée à quitter le service du jour au lendemain. Perspective rassurante et enthousiasmante en ce moment ! La rémunération du chômeur mis au travail est établie par assimilation à un niveau du cadre statutaire, niveaux I à IV, avec — quelle que soit la carrière antérieure — une ancienneté réduite ou, le plus souvent, nulle.

L'O.N.Em., jouant le rôle d'employeur comme toute entreprise d'intérim, paie la rémunération après avoir déduit les cotisations O.N.S.S. et le précompte professionnel.

Tous comptes faits, de nombreux chômeurs mis au travail touchent à peine plus qu'au pointage (1). Le pire, c'est que les retenues de cotisations sociales ne sont pas transférées aux comptes ouverts au nom de la travailleuse ou du travailleur que l'Onem-Intérim place. Il est encore moins question de la quote-part patronale. Donc, carrière suspendue : rien au fond de pension, rien au fond de maladie, le travailleur placé dans le secteur public par l'O.N.Em. est traité en « assurance continuée » comme un chômeur. On lui enlève même la satisfaction d'être solidaire avec ses anciens compagnons de pointage puisque son travail ne donne lieu à aucun versement à la caisse de Chômage. Serait-ce un chômeur qui pointe pendant huit heures ?

Enfin, sachez encore que si le chômeur, après réussite d'un examen de recrutement, parvient à se faire engager et espère se reconverter dans le secteur public (avec les stades de temporaire, stagiaire, nommé définitif) même dans le service ou l'administration officielle qui l'occupe aujourd'hui, le temps passé comme chômeur mis au travail a une valeur zéro pour l'avancement : il n'avait pas de contrat et ne faisait pas partie du cadre statutaire.

## LES AVANTAGES POUR LE SERVICE PUBLIC

Malgré tout, dans la plupart des cas, il reste plus avantageux dans l'immédiat d'être mis au travail dans un service public que d'aller pointer. Et le service public, lui, que retire-t-il de cette sorte d'opération ?

(1) Un exemple ? Mis au travail au niveau 2, rédacteur dans un paraétatique, homme de 50 ans resté seul sans enfant à chargé : brut 23.899 F — retenue ONSS 9,7 % = 2.318 F — précompte 2.368 F — touche net 19.213 F. Resté chômeur il aurait perçu 18.603 F. — Bien sûr, le chômeur doit encore payer ses impôts sur le revenu plus tard, mais sauf pour quelques démarches, il a moins de frais professionnels notamment de transport. Alors ?

Le renfort venant des bureaux de pointage lui offre le premier avantage d'être bon marché. Eh oui, voici de la main-d'œuvre en solde. Non seulement l'intermédiaire-payeur, l'Onem, néglige les cotisations sociales patronales — nous venons de le voir — mais il applique encore au service bénéficiaire un tarif réduit.

Du montant net touché par le chômeur mis au travail d'après son barème d'assimilation, une intervention quotidienne variant de 525 F (niveau 4 : ouvrier) à 625 F (niveau 1 : secrétaire d'administration ou, pour les communes, sous-chef de bureau) est déduite du compte facturé au service public intéressé. En prenant la succession d'Alfred Califice, Guy Spitaels a encore décidé d'augmenter de 75 F la ristourne et de l'indexer en 1978.

S'il s'agissait de travailleurs de seconde zone, difficiles à placer, ou de handicapés, nous pourrions, sans l'approuver, comprendre à la rigueur ce bradage. Les administrations et entreprises publiques trouvent au contraire très intéressant d'avoir leur cadre renforcé par du personnel formé dans le privé. Ces travailleurs habitués à des rythmes soutenus apportent un sang nouveau dans les pouvoirs publics; d'aucuns risquent même de secouer la poussière de l'une ou l'autre administration.

Lorsque le service de placement aiguille la personne compétente vers le poste ouvert — d'ailleurs les gens du privé sont assez souples pour s'adapter rapidement aux circonstances; on en a vu d'autres chez les gentils patrons! — le responsable du service public bénéficiaire se félicite du rendement obtenu. Hélas, ce n'est en principe que pour un an. Dans le cas de tâches temporaires, il faut toujours regretter qu'il n'y ait pas de contrat en bonne et due forme; mais nous savons que des besoins constants existent : voyez certains services régionaux et communaux même après les fusions, voyez les Postes et les Téléphones, voyez les transports nationaux quand on fait du bla-bla sur la mobilité de la main-d'œuvre et sur l'amélioration des transports en commun. Alors, il faudra jouer d'astuce pour renouveler le B.C. 311.01 de mise au travail. Ou bien, comme Guy Spitaels veut éviter que ce soient toujours les mêmes chômeurs qui « profitent » des bonnes places..., les pouvoirs publics devront mettre de nouvelles personnes au courant. C'est de la bonne gestion, ça ?

Vous direz maintenant que ces intérimaires au rabais permettent de faire réaliser des économies aux pouvoirs publics, principalement grâce à la ristourne quotidienne de 600 à 700 F supportée par l'O.N.Em. Halte là ! Le fonctionnement de l'Etat, des communes, et en grosse partie des chemins de fer et de la Régie des Postes est financé par l'impôt. C'est l'argent de tous, industriels, artisans, professions libérales, commerçants, et d'abord nous, travailleurs, qui ne pouvons camoufler nos revenus pour tricher sur les impôts. Voyons donc cela de plus près.

Depuis quatre ans, la Caisse des allocations de chômage est vide. Les cotisations des travailleurs encore actifs (y compris la part patronale qui est notre argent car les patrons l'imputent comme salaire dans les coûts de production) n'arrivent plus aujourd'hui à renflouer la caisse. C'est donc l'impôt qui supplée au déficit des transferts de l'O.N.S.S. via le ministère de l'Emploi et du Travail. Ce que les pouvoirs publics économisent d'un côté, la comptabilité

de l'Etat l'a escamoté de l'autre côté sur les recettes réalisées sur les citoyens. On remplit une poche en vidant l'autre.

## **ETRE UN « JAUNE » MALGRE SOI**

Pendant ce temps le ministère de l'Emploi et du Travail lance ses inspecteurs à la chasse aux travailleurs « en noir ». Il les punit par exclusion et remboursement d'allocations de chômage (où sont les sanctions des « patrons en noir » ?). Pendant ce temps, des reproches fondés s'élèvent contre les entreprises privées de travail intérimaire et contre les « koppelbazen » pourvoyeurs de main-d'œuvre au rabais. Pendant ce temps l'O.N.Em. applique dans les pouvoirs publics ce que l'Inspection du travail déclare illégal dans le secteur privé. Ainsi il se fait le complice du patronat en créant des sous-catégories de travailleurs. La Belgique n'a-t-elle pas accepté, notamment dans la convention européenne, le principe à travail égal, salaire égal ?

Comment voulez-vous dans ces conditions que les agents statutaires acceptent avec sympathie des marginaux parmi eux ? Ils ont bien besoin d'un coup de main, mais pas à ce prix là.

Le cadre statutaire global des agents des pouvoirs publics, toutes catégories confondues, est de 700.000 pour le pays. Il est admis que ce cadre est actuellement insuffisant à 15 % en moyenne. Tel démagogue PLP-poujadiste parlera au contraire de pléthore en citant tel huissier qui se tourne les pouces, telle hôtesse qui mène son chariot de boissons à travers les couloirs, tel fonctionnaire casé par complaisance politique dans une sinécure. Qui se sent morveux, se mouche. Quand notre réformateur aura « remis au travail » ces quelques ronds de cuir excédentaires, dont tout le monde se fait l'écho comme des abus du chômage dont les exemples concrets sont l'exception, nous l'enverrons faire un tour dans les Postes (compensation et paiement des heures supplémentaires sont en ce moment refusés aux facteurs et trieurs surchargés), dans les chemins de fer déjà cités, dans les voiries communales, à l'I.N.S. où un personnel dévoué a besoin de plus de deux ans pour sortir les résultats d'un recensement alors que les industries et commerces manquent d'informations pour leur gestion, dans les écoles où des parents attendent le dédoublement de classes pour leurs enfants, ou tout simplement dans les bureaux régionaux de l'O.N.Em...

En complétant aujourd'hui les cadres par la voie normale d'examen au S.P.R. nous avons tout de suite 90.000 nouveaux agents temporaires ou stagiaires qui ne feront pas de tort à leurs camarades. Nous refilons le tuyau à Guy Spitaels. Qu'il s'entende avec son collègue de la Fonction Publique : à eux deux, ils réaliseront demain matin les promesses électorales d'avril 1977.

En attendant, l'arrivée dans les pouvoirs publics des supplétifs sous-payés du chômage retarde l'avancement du personnel statutaire actuel et bloque le recrutement.

Les chômeurs mis au travail, lésés dans leurs droits malgré l'avantage de reprendre une activité (2), ne pourraient pas facile-

---

(2) Fin novembre 1977 : Hommes 16.440 sur 159.501 demandeurs d'emploi. Femmes 7.837 sur 209.731 demandeuses d'emploi. Total 24.277 sur 369.232 demandeurs inscrits. Rapport hommes/femmes, n'est-ce pas une anomalie quand on prétend répartir les places parmi ceux qui en « profitent » ?

ment refuser le poste offert. Le règlement général du chômage les contraint d'accepter : l'article 133 (disponibilité sur le marché du travail), l'article 143 (exclusion pour chômage anormalement long ou répété) et surtout l'article 161 en font des « jaunes » malgré eux. Cet article 161, renouvelé par l'arrêté royal du 27 décembre 1977, fait dépendre le bénéfice des allocations de chômage de l'occupation par une administration de l'Etat ou par un autre pouvoir public.

C'est pourquoi le front commun syndical des services publics doit voir plus loin que la satisfaction étroite de revendications personnelles immédiates. Ces exigences justifiées pourront difficilement aboutir à cause de la collusion de fait entre la F.E.B. et l'Etat, tant qu'elles resteront séparées des légitimes revendications des Comités de chômeurs.

Pour des besoins réels il faut créer de vrais emplois. Inutile dans ce but de transformer tous les chômeurs en fonctionnaires : il suffit d'intégrer au cadre des travailleurs remplissant telles nécessités constantes de tel service public (environ 90.000), et d'engager conformément à la loi sur le contrat de travail les demandeurs d'emploi nécessaires à l'exécution de tâches temporaires ou déterminées.

A chaque travail doit correspondre un statut ou un contrat garantis légalement et contrôlés syndicalement.

## **POUR CASER LES JEUNES : LE STAGE ONEM**

Cette promenade — sans doute incomplète — chez les chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics permettra, par sa valeur exemplaire, de comprendre plus aisément le « stage » des jeunes et le cadre spécial temporaire.

Promotions internes, mutations et départs en fin de carrière sont la voie normale d'ouverture des entreprises aux jeunes.

Dans les périodes d'expansion la rotation se réalise assez harmonieusement. Cela permet aux économistes libéraux de ricaner devant les mises en garde des partis et organisations ouvriers : « Marx est dépassé. » On feint de croire que le marxisme est une doctrine figée il y a cent ans et non, entre autres, une méthode d'analyse évolutive. On masque du nom de récessions les soubresauts de la crise latente jusqu'à ce que la situation se bloque.

Alors, on se déclare surpris par l'encombrement des stocks dû aux cadences infernales, surpris par la contestation d'une surconsommation artificielle, surpris par le refus de la spoliation chez les peuples colonisés, surpris par l'avance technique qu'on a soi-même voulue, surpris... par l'arrivée sur le marché de l'emploi de jeunes forces de travail.

Le nombre total des chômeurs complets au 30 juin 1970 était de 64.935 dont 7.698 de moins de 25 ans. En juin 1977, avant l'inscription des nouveaux sortis des écoles et universités, le nombre total des chômeurs complets est de 246.660 dont 78.276 en dessous de 25 ans (3).

---

(3) Décembre 1977 : total = 296.359; moins de 25 ans = 106.285 dont 38.380 garçons et 69.905 filles.

Il y a donc un problème.

L'article 128 du règlement du chômage, admettant les jeunes demandeurs d'emploi sur base des études faites, respecte le principe de solidarité entre les travailleurs en place et les nouveaux venus sur le marché du travail. Il ne peut être question de revenir en arrière.

Mais cela ne constitue pas la solution à notre problème. Il n'est, sauf exceptions, pas réjouissant pour des jeunes gens de vivre (et vivre comment ?) aux crochets de la société.

Que feriez-vous, à la place du ministre de l'Emploi et du Travail, si vous ne vouliez rien changer aux bases de la production capitaliste ? Vous inventeriez le « stage des jeunes ».

C'est ce qu'a fait Alfred Califice en 1975.

Avant d'aller plus loin, attention à l'emploi du mot stage. Ici il n'est pas du tout question de stage au sens administratif, période de probation d'un nouveau travailleur de service public ou d'un professeur entrant dans l'enseignement officiel.

Dans la conception de la mise au travail des jeunes, le stage est compris dans le sens général du mot comme un stage d'étude, comportant un programme de formation pour faciliter l'intégration dans la vie professionnelle.

Le stage O.N.Em. a déjà subi des avatars. La première formule, créée par l'arrêté royal du 13 août 1975, aujourd'hui abandonnée, fut celle du stage subsidié pour les jeunes de 15 à 25 ans arrivés au terme d'un cycle complet d'études. Le jeune pouvait prendre service dans une entreprise aux conditions normales d'un débutant, pour une période de douze mois, avec une surveillance du comité subrégional de l'emploi. En effet, le patron prenant un « stagiaire » pour douze mois bénéficiait pendant les six premiers mois d'un subside de l'O.N.Em. correspondant à l'allocation de chômage minimum prévue pour le jeune qui serait resté chômeur.

Les avantages du système sont évidents, sous l'importante réserve que des patrons étaient tentés de se défaire de travailleurs plus âgés en profitant des fonds versés par l'O.N.Em.

## **APRES LE SUBSIDE, L'OBLIGATION**

Malgré cela, les résultats furent peu encourageants. Alors la loi, dite de redressement économique, du 30 mars 1976 créa une autre forme de « stage » dans les entreprises : les stages obligatoires. Du côté des jeunes chômeurs cette variante intéresse un éventail plus ouvert : ceux de moins de 30 ans qui n'ont pas encore exercé d'activité professionnelle. Les employeurs concernés sont les entreprises de plus de cent personnes, dans les secteurs privé et public.

Obligation est faite à toutes les entreprises occupant plus de cent personnes d'engager des stagiaires à raison de 1 % de la main-d'œuvre. Le stage dure six mois et peut être prolongé moyennant l'accord de l'employeur, de l'O.N.Em. et du jeune travailleur. L'accord des trois parties est nécessaire à la prolongation, mais imaginez-vous un stagiaire refuser seul la prolongation, risquer de

devenir chômeur « de son propre fait » et encourir l'exclusion pour refus d'emploi convenable (article 133) ?

Au sujet d'emploi convenable, sachez que la loi du 30-3-1976 ne reconnaissait au « stagiaire » que le droit à 75 % du salaire prévu pour la fonction exercée pendant les six mois du stage; en cas de prolongation de 6 mois le pourcentage était porté à 90 % de la rémunération de base. Parlons encore de salaire égal à travail égal.

Certains employeurs pouvaient s'y retrouver très bien lorsqu'ils avaient besoin de main-d'œuvre fraîche : les entreprises de moins de cent membres de personnel qui engageaient un jeune. Dans ce cas elles avaient droit à une prime de 30.000 F par stagiaire O.N.Em. occupé six mois. C'est ce qu'on a appelé « stage facultatif ».

Dans ces conditions on comptait à fin juin 1977 un total de 13.440 stagiaires (9.945 hommes + 5.965 femmes).

## UNE CERTAINE INFLUENCE DU FRONT COMMUN

Guy Spitaels est tellement satisfait de ce résultat qu'il l'améliore grâce aux nouvelles mesures de sa loi du 22 décembre 1977 relative aux propositions budgétaires 1977-1978 :

- le taux d'engagement obligatoire pour une ou deux périodes de six mois passe de 1 à 2 %;
- les entreprises occupant entre 50 et 99 travailleurs devront prendre un jeune stagiaire et méritent une prime;
- la prime de 30.000 F sur compte de l'O.N.Em. sera octroyée aux entreprises de moins de 50 personnes occupées qui engageaient volontairement un stagiaire. Les entreprises de plus de 50 travailleurs toucheront autant de primes qu'elles engagent de stagiaires dans une proportion supérieure à 1 % de l'effectif de leur personnel sans, toutefois, que cette proportion puisse dépasser 2 % (4);
- le « stagiaire » a droit à une indemnité égale dès le début à au moins 90 % du salaire initial correspondant à la qualification ou au barème.

Ouf ! les grèves du Front commun de février 1977 ayant provoqué le passage de Tindemans I à Tindemans II auront au moins servi à quelque chose. Un autre signe de cette influence peut aussi être trouvé dans la référence aux organisations syndicales (article 58 de la loi) pour la surveillance de l'exécution des mesures d'application dans les entreprises. Nous y reviendrons.

Tout d'abord, il nous faut pour une fois prendre la défense de patrons. Nous apprécions très peu les rodomontades des fédérations d'employeurs au sujet des initiatives de l'entreprise privée, lorsqu'elle refuse de réinvestir les bénéfices réalisés sur les bras et les cerveaux des travailleurs. Nous sommes écœurés par les pleurnicheries du capital, local ou étranger, lorsqu'il recule devant les risques en empochant les aides publiques (l'argent de tous)

---

(4) C'est un peu compliqué, d'accord. Deux exemples pour fixer les idées : entreprise de 180 travailleurs = 3 stagiaires obligatoires et 2 primes; entreprise de 1.000 travailleurs = 20 stagiaires obligatoires et 10 primes à recevoir.

sans garantir l'emploi. Maintenant, certains de ces criards vont encore bénéficier de primes et de réductions sur les salaires.

Cependant l'obligation de prendre en charge le salaire d'un ou de plusieurs stagiaires peut mettre en danger l'équilibre de certaines entreprises moyennes aujourd'hui confrontées aux pressions de la finance spéculatrice. Disons tout net que nous ne sommes pas rassurés par la distinction faite par la loi entre les entreprises à fort coefficient de capital et les autres.

S'il faut encore constituer des dossiers pour dispenser les entreprises en difficulté de l'obligation d'engager des stagiaires et pour étendre l'obligation aux entreprises de moins de 50 travailleurs qui jouissent d'un fort coefficient de capital, cela nous promet de lourds travaux administratifs peu productifs.

A moins de confier ces dossiers à des économistes chômeurs mis au travail ou à des stagiaires O.N.Em. dans l'administration publique ?

En effet, sans ironie cette fois, les mesures de stage obligé s'appliquent aux secteurs privé et public. Nous l'avons dit. Nous pourrions répéter les réflexions émises plus haut — durant la promenade chez les chômeurs mis au travail dans les services publics — au sujet des vides dans le cadre des agents des services publics : elles s'appliquent ici aussi.

Pour les jeunes mis en « stage O.N.Em. » dans les services publics, l'article 55 de la loi précise nettement — comme pour les chômeurs mis au travail d'ailleurs — que le temps passé dans une administration ne donne aucun droit à une nomination.

L'article 58 prévoyant la consultation des organisations syndicales, il faudra que les militants des entreprises privées et publiques veillent à défendre leurs intérêts propres en même temps que ceux des jeunes nouveaux venus, dans un esprit solidaire en protégeant ces jeunes contre eux-mêmes, contre la loi, contre le patron.

Tout n'est pas noir dans le tableau des Stages O.N.Em. Il paraît que 44 % des stagiaires du secteur privé finissent par être définitivement engagés. Tant mieux, pourvu que ce ne soit pas au détriment d'une autre travailleuse ou d'un autre travailleur.

## PAR RAPPORT AUX BESOINS, UNE NOUVEAUTE PEU SPECIALE...

Voyons, après cette réflexion optimiste, ce que nous réserve le cadre spécial temporaire.

La création d'un « Cadre spécial temporaire » revêt une grande importance aux yeux de Guy Spitaels. Il y consacre plus de 38 % des crédits demandés pour la réalisation de son plan (5).

(5) Le crédit prévu de 23,7 milliards se répartit comme suit :

— chômeurs mis au travail	4,7	Au moment de rédiger cette note, nous ignorons si le total et la répartition seront respectés par le « comité de la hache » dans le budget.
— primes pour stages ON5m	0,4	
— cadre spécial temporaire	9,2	
— prépension	7,7	
— prépension chômeurs âgés	1,3	
— humanisation ru travail	0,4	

Cette partie du plan s'inspire du projet de « troisième circuit » de la C.S.C., basé notamment sur une expérience canadienne dans le domaine social et sur la pratique suédoise. Le cadre spécial temporaire est recruté parmi les chômeurs qui seront occupés à des tâches présentant un intérêt d'ordre collectif, exécutées par l'Etat, les pouvoirs subordonnés et les organismes d'intérêt public. Il s'agit de faciliter, par un prêt gratuit de main-d'œuvre, la réalisation de projets pour lesquels les crédits manquent.

De graves besoins en matière sociale et culturelle, il y en a. Depuis plusieurs décades le monde du travail — et avec lui des intellectuels progressistes — en a pris conscience. La crise aggrave l'état des choses. Pour répondre aux besoins en ces domaines il faut des sommes considérables. Pour en assumer les tâches il faut un personnel compétent, expérimenté, ou à tout le moins formé théoriquement et capable de s'adapter valablement.

Les voici ces spécialistes : rien que parmi le personnel soignant, enseignant et les assistants sociaux, il y avait en novembre plus de 13.000 chômeurs à aptitude normale, dont 2.373 puéricultrices (6). Tous ne sont pas prêts à assumer les tâches lourdes et délicates dans le domaine social. La plupart, nous en sommes convaincus cependant, souhaiteraient exercer leur métier ou adapter leur formation, à condition d'en avoir l'occasion véritable et de se voir offrir des responsabilités à la mesure de leur enthousiasme.

Ces gens ont droit au statut, public ou privé, correspondant à la fonction exercée et ne doivent pas être considérés comme des collaborateurs supplétifs de bonnes œuvres (par ailleurs respectables en tant que tels). Les échos recueillis lors de la préparation et les premiers commentaires du Cadre spécial temporaire étaient inquiétants.

Qu'en est-il exactement ?

La loi-programme du 22 décembre 1977 relative aux propositions budgétaires 1977-1978 reconnaît au chômeur occupé dans le cadre spécial temporaire la qualité de travailleur à part entière. Il est assujéti à la sécurité sociale et est engagé dans les liens d'un contrat de travail ou d'emploi. Mais il reste inscrit comme demandeur d'emploi auprès de l'O.N.Em. C'est l'O.N.Em. son patron, qui le paie et qui met ses services à la disposition du service public ou de l'organisme d'intérêt public qui l'utilise.

### ... MAIS PARTICULIERE...

Le contrat — auquel s'appliquent les dispositions des lois sur le contrat d'emploi ou de travail, selon les cas — est un contrat-type du modèle prévu par l'A.R. du 27 décembre 1977. C'est en fait

(6) Décembre 1977 : chômeurs à aptitude normale =

	Hommes	Femmes	Total
Personnel soignant	209 +	4.547 =	4.756
Personnel enseignant	1.338 +	6.648 =	7.986
Assistants sociaux	172 +	302 =	474
Sociologues, psychologues, traducteurs, etc.	365 +	525 =	890
	2.084 +	12.022 =	14.106

un contrat tripartite, où le directeur du bureau régional est cosignataire, et par lequel l'employeur — disons l'utilisateur des services — est surveillé par l'O.N.Em. Le travailleur du « C.S.T. » peut mettre fin au contrat moyennant préavis de sept jours, s'il trouve un autre emploi.

Le chômeur tomberait sous le coup de l'article 133 du règlement du chômage (notions d'emploi convenable et de disponibilité sur le marché de l'emploi) s'il voulait s'abstenir. C'est clairement prévu à l'article 88 de la loi. Bon, mais on n'est pas des paresseux.

Dans ce cadre, la rémunération des travailleurs mis au service des associations privées est égale à celle fixée par la convention collective du secteur d'activités. Dans les pouvoirs publics, la rémunération correspond au salaire *initial* d'un membre du personnel de l'Etat de même qualification.

Cela n'est pas négligeable.

Il s'agit quand même d'une situation hybride de chômeur-intérimaire dans laquelle les organisations des travailleurs n'ont pas de rôle prévu — ce qui ne les empêchera pas de prendre l'initiative de défendre ces travailleurs comme les autres, pensons-nous. Le contrat de « C.S.T. » est applicable pour un maximum de douze mois. Pour les travailleurs de ce cadre occupés par les services publics, il n'est prévu aucune possibilité d'intégration ou d'assimilation au cadre statutaire.

### ... ET TROP TEMPORAIRE

Que le « cadre spécial » de chômeurs soit « temporaire » ne nous chagrinerait pas trop. Nous savons, l'ayant vécu, que les entreprises privées n'hésitent pas, même dans les circonstances les plus favorables, à liquider du personnel selon leur bon plaisir. De ce point de vue le contrat à durée indéterminée, signé dans le cadre des lois sur les contrats d'emploi et de travail, n'est pas tellement favorable au travailleur en début de carrière.

Mais pourquoi faut-il que le ministère de l'Emploi et du Travail montre le mauvais exemple par un excès de prudence alors que les besoins sociaux vont croissant ?

S'il ne s'agit plus que de créer des jardinets et des sentiers, les administrations communales, par exemple, savent qu'elles peuvent confier ces travaux en adjudication à des entreprises spécialisées. Seulement, voilà, le pouvoir central tient la bride serrée aux pouvoirs subordonnés. Cela lui permet de se montrer généreux d'un autre côté : on donne d'une main ce qu'on retient de l'autre.

Il n'entrait pas dans nos intentions d'exposer de longues considérations générales dans cet examen des méthodes de mise au travail des chômeurs. Il faut quand même dire que les aménagements de la crise masquent le besoin d'une autre société.

Avant de conclure, un peu d'arithmétique sur les chances de succès du plan. Partant de l'époque de sa conception, nous avons :

	Objectifs du plan pour 1978	Situation en juin 1977 (*)	Différence en 1978 chômage « emplois » en moins nouveaux	
a) mis au travail par les pouvoirs publics ...	25.000	20.156	5.000	5.000
b) cadre spécial tempo- raire .....	24.000	0	24.000	24.000
c) « stagiaires » O.N.Em.	27.000	13.440	14.000	14.000
d) prépension conven- tionnelle et légale ...	34.500	24.634	?	10.000?
e) prépension spéciale pour chômeur âgés .	18.000	0	18.000	0
f) main-d'œuvre possible pour l'humanisation du travail .....	1.500	0	?	1.500
	130.000		61.000	54.500

Ces chiffres seront contestés. Ils sont en tous cas plus proches de la réalité que les comptages et statistiques qui ne tiennent encore aucun compte de M.M.R.A., ni des menaces sur Fabelta-Akzo, ni des prévisions McKinsey.

Ajoutons aux première et dernière colonnes 10.000 « stagiaires » supplémentaires pour tenir compte d'un communiqué radio-phonique de l'O.N.Em. le matin du 24 janvier; nous n'arrivons ni à 100.000 ni même à 70.000 « emplois ». N'oubliez pas les guillemets.

## POUR EN SORTIR, D'AUTRES OPTIONS DE SOLIDARITE

La mise au travail par les pouvoirs publics, le stage O.N.Em. et le cadre spécial temporaire sont effectivement des méthodes de résorption de chômage. Reconnaissons au concepteur du plan l'honnêteté de parler aussi de résorption du chômage et non de solution aux problèmes de société. L'une comme l'autre méthodes présentent un certain attrait pour le chômeur, attrait illusoire à long terme, enfonçant un coin dans la nécessaire solidarité entre les travailleurs. Au nom d'on ne sait quelle solidarité nationale entre patrons et exploités on entame une marche vers la régression sociale.

S'il faut soutenir les entreprises au nom du maintien de l'emploi, que ce soit avec des crédits conditionnels assortis de sanctions. Ne parlons même pas de nationalisations mais simplement de saisie sur débiteurs défaillants.

En l'article 97 de la loi du 22-12-1977, la partie du « plan » consacrée aux crédits pour l'humanisation du travail prévoit timidement le remboursement des primes détournées de leur fin. C'est un pas dans le bon sens.

Au bout du compte les mesures appliquées sont poudre aux yeux de qui veut bien se laisser abuser.

(\*) Période de référence au moment de la rédaction du plan, (déductions faites en chiffres ronds).

Là, où existent des besoins de main-d'œuvre, il faut créer de vrais emplois, dans le secteur public et dans le secteur privé, avec des contrats d'engagement négociés. Les revendications des comités de chômeurs et des organisations syndicales doivent être écoutées. Travailleurs sans emploi et travailleurs occupés se mobiliseront pour lutter ensemble sans se laisser éblouir par des miroirs aux alouettes.

Si vraiment le travail est une occupation aussi rare qu'une denrée de luxe, il faut répartir la masse horaire disponible entre les forces de travail existantes. Tourner le dos aux cadences infernales, faire enfin profiter les travailleurs de la technique, de l'automatisation, de l'informatique, vers les 36 heures par semaine.

Il restera des travailleurs libres ? La réduction du temps consacré à la production et à la gestion des biens se soldera par un excédent d'heures vides ? Eh bien, voilà l'occasion de parler de culture, de loisirs enrichissants, d'amélioration de la qualité de vie...

« ... pour ton amour, pour tes gamins,  
» pour tes amis, pour ton jardin. »

Vient de paraître aux Editions de la Fondation Joseph Jacquemotte

## LE TOURNANT DE L'URBANISME BRUXELLOIS

par **Jacques Aron**  
Préface de Jacques Moins

L'évolution urbanistique de la capitale belge depuis 1958 —  
Un petit livre documenté et alerte sur un sujet brûlant. 200 F.

## Le Catéchisme du peuple d'Alfred Defuisseaux (2)

**Les Cahiers marxistes de mars ont publié la première partie de la communication de Jean Puissant au Colloque sur la formation du lien politique.**

**En voici la fin.**

### **5. QUELQUES ASPECTS DE LA REALITE SOCIALE DANS LE BORINAGE HOULLER**

Il convient, à ce stade-ci, d'envisager plus historiquement et plus sociologiquement les éléments constitutifs de la population boraine et de ses comportements sociaux et politiques. Ce sont eux qui vont, en profondeur, nous expliquer la nature de l'engagement politique et son caractère collectif. La société boraine, son évolution du XIXe siècle présentent de nombreux caractères originaux. Il n'est pas possible ici d'en donner une énumération exhaustive mais certains d'entre eux sont importants et ouvrent d'intéressantes perspectives d'explication :

— L'exploitation du charbon, activité économique essentielle de la région constitue l'épine dorsale de la société et conditionne presque exclusivement son développement. L'immense majorité de la population y est directement ou indirectement associée (ouvriers, employés de charbonnages et leur famille, sous-traitants, petits commerçants, etc.).

— Si le XIXe siècle voit un développement considérable des activités minières liées à l'expansion industrielle des régions voisi-

nes, il ne s'agit pas d'une activité nouvelle. La population du Borinage houillier est déjà considérable au XVIII<sup>e</sup> siècle (en 1831, 15 des 16 communes de la région comptent une densité de plus de 200 habitants au km<sup>2</sup>). L'augmentation de la population est très importante mais malgré tout inférieure à celle des bassins industriels, plus jeunes et plus dynamiques : Charleroi et le Centre par exemple. La croissance est due au dynamisme démographique propre de la population mais surtout à l'immigration en provenance de la ceinture rurale du bassin houiller, puis de Picardie et de Flandre. Cette dernière se fond rapidement dans le moule borain façonné par le travail de la mine. Il y a donc à la fois destructuration du réseau de relations sociales et économiques rurales anciennes avec toutes ses conséquences, mais aussi une rapide restructuration au sein de l'organisation sociale et culturelle des mineurs d'autant plus que les enfants, garçons et filles, entrent à la mine généralement dès l'âge de dix ans, et qu'une grande partie de l'éducation se réalise dans le travail du charbonnage, que les grands moments de la jeunesse sont concrétisés par une ascension dans la complexe hiérarchie du travail et la participation à la vie des adultes (la première « goutte », la première descente, la première flèche au tir à l'arc, etc.).

— Les moyens d'existence, le niveau de vie dépendent exclusivement de la mine et donc de l'évolution de la conjoncture économique qui peut faire passer l'ensemble du groupe d'une certaine aisance toute relative (1871-1873 par exemple) à la gêne et à la misère (1848-1886). L'absence d'autres activités industrielles renforce la massivité des phénomènes, l'homogénéité de la population. Celle-ci a une vie collective intense et développée tant dans le travail (chaque puits emploie plusieurs centaines d'ouvriers), que dans les loisirs pratiqués à l'extérieur, activités musicales, de groupe, fanfares, harmonies, chorales, sociétés dramatiques).

Cet aspect apparemment massif et homogène de la réalité sociale du Borinage ne doit pas pourtant cacher ce qui subsiste du monde rural préexistant. Le Borinage ne forme pas un bassin industriel continu à l'instar de celui de Liège ou de Charleroi. Ce sont de gros villages entourés d'un pays agricole verdoyant. La plupart des mineurs cultivent des lopins de terre, élèvent quelques animaux de basse-cour. Cette activité accessoire joue un rôle non négligeable dans l'alimentation, particulièrement en période de chômage ou de grève. Enfin, et ce n'est pas le moins important, le mineur n'est pas un ouvrier qualifié régnant sur une machine; son salaire dépend exclusivement de sa force de travail, donc de son âge. Dans son rapport au travail (dont il est extrêmement fier), sa place est entre le paysan et l'ouvrier de fabrique. Ses révoltes ne sont pas sans rappeler les jacqueries paysannes dans leur jaillissement soudain et violent.

— Ce qui précède explique à la fois la persistance d'un particularisme exacerbé à l'intérieur de la région et un comportement « régionaliste » tout aussi vif vers l'extérieur de la région ou à l'égard de ce qui est considéré comme étranger. Cette attitude existe à l'égard du patronat houiller considéré comme un univers social et mental différent, surtout après la disparition des sociétés commerciales anciennes et la croissance d'un mode de production

capitaliste de plus en plus concentré où patrons et cadres ne sont plus souvent que des fonctionnaires temporaires.

## **6. LA FORMATION DU LIEN POLITIQUE DANS LE BORINAGE HOILLER**

La nature des liens sociaux qui se tissent inlassablement entre les individus de ce groupe social est évidemment multiforme. On peut néanmoins citer trois éléments utiles à notre propos.

Certains sont communs à l'ensemble de la corporation des mineurs dans le monde. Le sens de la solidarité au sein du groupe se développe aussi bien dans les activités quotidiennes qu'à l'occasion des grandes catastrophes qui régulièrement ensanglantent le bassin minier. Le travail de la mine, sa sécurité, rendent les mineurs responsables les uns des autres. La hiérarchie en leur sein n'est pas seulement formelle : elle répond à la nécessité d'une coordination dont dépend la productivité et donc le salaire. La descente quotidienne dans les entrailles obscures et surchauffées de la terre, les dangers permanents côtoyés, sont à la base de liens psychologiques considérables bien connus. Cela confère aux mineurs un sens aigu de leur originalité par rapport aux autres métiers à l'instar, peut-être, des marins. Les mineurs en groupe, quelle que soit leur nationalité parlent exclusivement de leur métier. Les accidents, nombreux dans le Borinage, individuels ou collectifs atteignent à la tragédie sociale lors des meurtriers coups de grisou qui déciment parfois la population des villages et provoquent la disparition de familles entières (En trente ans, de 1850 à 1879, 71 explosions ont fait 1.044 tués et 704 blessés). Le silence s'étend sur toute la région qui communique dans une même révolte contre le sort injuste, dans une même solidarité avec ceux qui sont touchés par le drame. La crainte légitime ne dure jamais plus d'un jour ou deux de chômage et toute la région, fataliste, reprend ses activités, oublieuse du danger après l'enterrement collectif des victimes expiatoires du travail.

A l'origine immédiate du lien politique proprement dit, on trouve l'extraordinaire conscience collective forgée par l'identité de la condition sociale, la notion commune de l'exploitation subie. L'organisation du mode de production capitaliste (réglementation interne du travail dans le sens d'une plus grande discipline et d'une plus grande productivité) et l'extrême variation des salaires vont faire naître la pratique sociale de la grève.

Le phénomène n'est pas neuf mais il va considérablement se développer parallèlement à l'ascension des grandes sociétés anonymes de charbonnages. A ma connaissance, en Belgique, le Borinage est la seule région où elles sont si précoces, si massives, si longues, si généralisées. Elles englobent parfois l'ensemble du bassin houiller. Ce sont des mouvements spontanés qui à partir d'un puits, parfois d'une catégorie d'ouvriers, d'un charbonnage, s'étendent peu à peu à une localité, à une partie ou à l'entièreté du bassin. Des grèves généralisées ont lieu en 1830-1836-1841-1848-1861-1862 avant que n'apparaissent les premiers militants socialistes venus de Bruxelles. Souvent malgré ces derniers, de grandes grèves éclateront encore en 1869-1872-1879-1885. Elles ont duré plus d'un mois en 1841 et 1861. Des grèves partielles ou locales durant

cette période, il y en eut des centaines. Quand on parlait de grève dans le pays, on parlait du Borinage et de Gand. L'importance du mouvement gréviste est directement liée à la concentration géographique des industries et des populations. L'ouest du bassin, plus rural, est moins souvent touché par la grève. Ces grèves nombreuses présentent des traits identiques qui d'ailleurs subsisteront dans la région jusqu'à la disparition des charbonnages, comme la participation massive de la population. Ce ne sont pas des individus qui partent en grève mais toute une collectivité. Les cortèges qui traversent les corons rassemblent les travailleurs, hommes, jeunes filles, garçons mais aussi leur famille. Les femmes et les enfants ne sont pas les derniers, notamment lorsque ces cortèges se heurtent à la gendarmerie ou à l'armée qui essaient d'entraver leur progression ou de les disperser. La répression (fusillades et arrestations) tend également à unifier l'attitude à l'égard des symboles du pouvoir. C'est dans cette pratique sociale vécue que se crée un lien politique primitif entre les membres de la collectivité en son sein et à l'extérieur face aux représentants de l'autorité. Les premiers et les plus proches sont les porions, anciens ouvriers mais qui déjà ne font plus partie de leur classe d'origine. Que dire alors des ingénieurs d'exploitation, des directeurs gérants qui vivent dans de vastes demeures orgueilleuses construites aux abords des charbonnages ou des corons mais en dehors d'eux ? Dès qu'une tension surgit dans le domaine économique ce sont les représentants du pouvoir politique qui interviennent, souvent par la force (gendarmerie, armée). L'autorité spirituelle intervient aussi par le biais des curés qui prêchent la soumission devant l'ordre économique et social voulu par Dieu. Dans un premier temps, les édiles communaux ont essayé de jouer un rôle médiateur dans les conflits sociaux mais très vite ils se sont rangés aux côtés du pouvoir (jusqu'en 1895 du moins).

Les grèves poursuivies pour des objectifs sociaux et économiques sont en ce sens, éminemment politiques même si elles n'expriment jamais en termes politiques leurs revendications. La dimension plus particulièrement politique ou idéologique apparaît apportée de l'extérieur principalement par des militants bruxellois en 1869-1879-1885. La pratique de la grève après 1885 se poursuit sous les mêmes formes mais parfois avec des objectifs purement politiques (grèves en faveur du S.U.).

Le passage de la grève revendicative à la grève politique s'est réalisé d'autant plus facilement qu'un événement est venu matérialiser et symboliser l'idéologie politique importée, lui donner une réalité tangible. Lors de la longue grève de 1885, les militants socialistes qui avaient essayé d'empêcher l'explosion du mouvement ne se contentèrent pas de discours de solidarité mais distribuèrent 12.000 kgs de pain apportés par wagons entiers en provenance des grandes coopératives ouvrières de Bruxelles et de Gand, grâce à un effort de solidarité nationale. Ce geste était minime (par rapport à l'importance de la population concernée, à la précarité de la situation sociale) mais considérable parce qu'il ouvrait la solidarité régionale à la dimension nationale et à l'ensemble de la classe ouvrière. Adhérer au mouvement socialiste, c'était adhérer à un système de solidarité plus vaste. On passait de la conscience sociale collective à la conscience de classe.

Enfin, même si la désaffection à l'égard de l'Eglise catholique est manifeste, il convient d'insister sur la persistance d'une religiosité importante. La déchristianisation progresse d'autant plus que la région est un fief traditionnel du libéralisme. (Le parti catholique ne se présente pas aux élections dans l'arrondissement de Mons avant 1886). Mais surtout c'est l'attitude du clergé et de l'enseignement libre qui participent à l'encadrement moral de cette masse ouvrière, avec l'appui du patronat même libéral qui va détourner certains de l'Eglise catholique. Par contre on assiste, pendant le 19e siècle, à l'efflorescence et au développement de nombreuses sectes protestantes. L'Eglise évangéliste de Belgique mais aussi Darkystes, Gaudibertistes, plus tard Pentecôtistes - Anabaptistes - Méthodistes - Russellistes vont essaimer au Borinage, construire des temples fréquentés. Cette expansion se rattache à la persistance d'un foyer protestant depuis le 16e siècle, à Dour en particulier, mais surtout, me semble-t-il, à l'inadéquation des réponses de l'Eglise face aux transformations sociales et économiques profondes qui bouleversent la région. Or « ceux qui travaillent dans les ténèbres, dans les entrailles de la terre... sont touchés par la parole de l'évangile et s'y attachent » témoigne V. Van Gogh dans une lettre à son frère (10). A la recherche d'une foi plus simple, épurée, égalitaire, de nombreux mineurs donnent leur adhésion à un pasteur qui les touche plus qu'à une Eglise qui les convainc, comme le remarque G. Jacquemyns : « Les fidèles sont attachés au pasteur et non à l'église. Quand le chef spirituel de la communauté cesse de plaire, on le quitte. On voit les membres adhérer à une autre église ou secte, reconnaître l'autorité d'un autre pasteur, écouter un autre évangéliste ». Cette évolution est importante dans la mesure où les militants socialistes sont plutôt issus de familles protestantes que de familles restées profondément catholiques qui hésitent à rejoindre un mouvement socialiste ouvertement anticlérical. Mais elle est importante aussi au point de vue de la psychologie sociale du groupe au moment de son adhésion collective aux idées socialistes.

En effet, il est possible de présenter Alfred Defuisseaux en 1886 comme un véritable prédicateur parcourant inlassablement les villages industriels pour y porter la bonne parole. La parution du *Catéchisme* avec toute la résonance que ce terme peut avoir renforce cet aspect du problème. Le Borinage serait entré en socialisme comme il aurait pu entrer en religion. La fidélité au P.O.B. et au P.S.B. des générations successives, malgré les épreuves, les crises et la disparition des industries minières, confirmerait cette interprétation. Toute mon explication prouve que si cette hypothèse est intéressante à défricher, elle ne permet de comprendre que certaines formes du phénomène et non sa nature profonde.

*Le Catéchisme du peuple* s'inscrit en point d'orgue d'une évolution longue de plusieurs décennies. Semence féconde sur une terre fertile, il a été un catalyseur nécessaire peut-être mais qui seul n'eût pas suffi à éveiller la conscience politique du Borinage houiller.

---

(10) VAN GOGH. V. *Correspondance complète*. Paris 1960. Lettre à Théo. Wasmes, avril 1879, p. 18.

Le jugement définitif porté sur le rôle du *Catéchisme* dans la formation du lien politique reste donc réservé :

— L'essentiel me semble résider dans la formation d'une conscience sociale collective et de liens étroits de solidarité à travers le travail, l'exploitation, les épreuves et les luttes sociales au cours du 19<sup>e</sup> siècle.

— La période de 1885-1886 est l'occasion d'une nouvelle rencontre, définitive cette fois, entre le mouvement social spontané inorganisé et les idées démocratiques, socialistes d'origine urbaine. La crise économique surtout mais aussi la crise politique des années 1885-1886 constituent une conjoncture favorable à un engagement d'autant plus vigoureux que le déblocage de la situation semble à portée de la main, ou du moins qu'il est présenté comme tel.

— Cette rencontre entre pratique sociale et idéologie est couronnée par l'apparition d'un personnage charismatique dont le discours sera reçu avec faveur et à qui les persécutions conféreront une auréole de martyr, malgré les dénonciations dont il sera l'objet tant dans la bourgeoisie qu'au sein du P.O.B. (à partir de 1887). A.D. incarne pour de larges couches de la population l'espoir rédempteur. Le mythe qui l'entoure va acquérir une dimension sociale considérable.

Il explique, dans le cas du Borinage, l'attachement indéfectible d'une grande partie de la population à sa personne, même lorsqu'il fut exclu du P.O.B. Pourtant l'évolution structurelle du mouvement ouvrier se fit pratiquement sur les bases proposées par le P.O.B. et non sur celles défendues par A.D. L'adhésion au Parti Socialiste Républicain fut autant sentimentale que politique.

Néanmoins, il convient de ne pas sous-estimer la force explosive du *Catéchisme* dans cette période de crise profonde. Envisagé isolément, séparé de son environnement social et politique, il peut paraître anodin. Conjugué étroitement avec lui, son rôle devient considérable dans la mesure où il désigne et dénonce avec précision les cibles au mécontentement des classes populaires : la royauté, les classes possédantes. Celles-ci d'ailleurs ne s'y sont pas trompées et employèrent tous les moyens pour essayer de faire taire la voix qui d'au-delà des frontières s'amplifiait constamment, y compris les provocations policières qui apparurent au grand jour avec le complot de 1889, les poursuites systématiques et préméditées contre les organes de presse dont Alfred Defuisseaux fut l'animateur durant son exil (11).

---

(11) Voir à ce sujet PUISSANT, J. « Les origines de la presse régionale socialiste dans le Borinage », in *Revue Belge d'histoire contemporaine*, V, 1974-3-4 pp. 493-546.

## Santé et socialisme : l'expérience de la RDA

Plusieurs voyages d'étude en R.D.A., le dernier datant de novembre 1977, nous ont permis de mesurer la place privilégiée que la santé occupe dans ce pays. Nous avons pu constater l'importance de l'effort entrepris, prendre connaissance des moyens mis en œuvre dans l'encadrement social et médical des citoyens, avec les succès mais aussi les difficultés et les problèmes qui restent à résoudre, et apprécier les initiatives et la participation active du personnel sanitaire et de la population pour atteindre les objectifs fixés.

Une évaluation continue du développement de la santé publique a permis de publier de nombreuses études et des statistiques qui démontrent le caractère adéquat et efficace du système sanitaire de la R.D.A. (1).

Plusieurs aspects particuliers mériteraient d'être soulignés : la formation du personnel sanitaire, l'organisation de la recherche scientifique médicale, la fabrication, le contrôle et la distribution des médicaments, le rôle essentiel de l'institut de la médecine du travail, l'organisation de la sécurité sociale, l'éducation sanitaire et les tâches du musée allemand de l'hygiène à Dresde etc...

Nous limiterons notre propos à deux questions importantes :  
— Quelle est la conception générale de la médecine et de la santé publique en R.D.A. ?

---

(1) Annuaire statistique de la R.D.A. 1976; Santé publique en R.D.A.; Panorama D.D.R. XI 76; La sécurité sociale en R.D.A. 1976; La R.D.A. se présente dernière édition; Rapport d'activités du comité central du S.E.D. IXème congrès V 76; Programme du parti socialiste unifié d'Allemagne V 76 etc...

— Quelle est l'importance de la participation active des citoyens et l'incidence des relations sociales nouvelles sur la santé publique ?

## EN BELGIQUE

Dans notre société, dominée par les monopoles capitalistes, l'objectif est le profit (la logique capitaliste : c'est le profit pour l'accumulation des capitaux et l'accumulation pour le profit...) et la production intervient comme un élément déterminant dès que l'on évoque les aspects économiques de la santé.

Les dépenses sanitaires apparaissent comme un entretien du « patrimoine productif ». L'homme est avant tout un « facteur » de production et l'objectif est l'accroissement maximum de la production support du profit.

Dans cette optique, les membres improductifs de la société (invalides, pensionnés) sont défavorisés et cela est particulièrement évident dans cette période de crise économique et de main-d'œuvre excédentaire, où les dépenses de santé sont diminuées. Même la valeur de la vie de l'individu est fonction de la production qu'il représente et cela entraîne des inégalités sociales selon les facultés de production (âge, sexe...). Par exemple, la valeur marchande du travail féminin est actuellement inférieure à celle de l'homme.

Les choix dans le domaine sanitaire vont donc être déterminés essentiellement par les exigences de la structure économique capitaliste.

Les luttes du mouvement ouvrier, d'autre part, pèsent dans les choix obligeant de tenir compte de la protection sanitaire des travailleurs.

L'économie capitaliste exige que la demande sanitaire soit solvable.

Cette condition est réalisée quasi exclusivement par l'assurance maladie-invalidité. Il est très significatif de constater que celle-ci ne couvre pas la médecine curative, c'est-à-dire, qu'elle ne prend en charge que les actes qui concourent directement à réinsérer les travailleurs dans le secteur de la production. Elle ne s'intéresse ni à l'éducation sanitaire, ni à la prévention, ni à des interventions jugées non essentielles pour satisfaire l'objectif visé (prothèses dentaires, optique...).

D'autre part, la consommation sanitaire est développée essentiellement dans les secteurs où peuvent se réaliser des profits et pour accroître la rentabilité de l'appareil de production. C'est évident pour ce qui concerne l'industrie pharmaceutique et les secteurs industriels concernés par le matériel de diagnostic et de traitement, par l'informatique etc...

Il n'est donc pas étonnant que se développe chez nous une médecine surtout curative et hautement équipée, une médecine entraînant une forte consommation pharmaceutique, au détriment de la médecine préventive et de mesures adéquates à l'égard des déterminants sociaux de la santé.

Le suréquipement hospitalier contraste avec l'absence d'efforts structurés dans le domaine extra-hospitalier.

La consommation médicale est encouragée même lorsque les troubles subjectifs sont manifestement dûs à de mauvais rapports sociaux, à l'insécurité, au chômage, à des conditions de logement ou de transport inappropriées, à l'environnement... Ce rappel des traits principaux de notre système sanitaire — et, notamment du suréquipement qui entretient trop souvent l'illusion d'une bonne protection de la santé — permettra de mieux saisir la différence essentielle des préoccupations sanitaires en pays socialiste.

## **R.D.A. : UNE RESPONSABILITE SOCIALE GLOBALE**

Au cours des dernières décennies, le développement de l'activité sociale et économique a permis de modifier à un rythme rapide les conditions de vie et de travail et d'augmenter considérablement les efforts consacrés à la protection de la santé (utilisation des données scientifiques pour améliorer les conditions de vie et de travail, développement de l'éducation, création de rapports sociaux nouveaux...).

Aux termes de la Constitution, le maintien, le rétablissement, la promotion de la santé et de la force de travail sont des tâches de *toute la société* et font l'objet de sérieuses garanties.

Chacun est rendu responsable de sa santé et de sa force de travail. Le citoyen dispose des moyens nécessaires pour se maintenir en bonne condition.

La santé n'est pas considérée comme un but en soi. Elle doit assurer un complet bien-être physique, psychique et social. Elle doit surtout permettre à chacun de développer ses capacités physiques et intellectuelles d'exercer un travail créateur, d'établir un bon équilibre entre la vie privée et sociale, d'exprimer son avis sur toutes les questions fondamentales de la vie, de participer aux décisions et aux réalisations...

Cette conception de la santé donne à la politique sanitaire de la R.D.A. son caractère humaniste.

L'homme est au centre des préoccupations.

La protection de la santé n'est pas limitée à une bonne organisation technique, nous allons voir qu'elle sollicite toutes les instances sociales et économiques du pays.



Les tâches sanitaires s'inscrivent dans le cadre d'une politique générale dont il n'est pas inutile de rappeler brièvement les traits essentiels :

- priorité accordée à la prévention, sans aucun cloisonnement entre prévention, traitement ou revalidation, sans séparation entre les secteurs extra-hospitaliers et hospitaliers;
- gratuité et universalité des soins pour tous tant à la ville qu'à la campagne — la santé est un service public impliquant une responsabilité sociale globale;

- gestion unitaire de tous les services de santé publique et d'aide sociale, qui sont planifiés ce qui assure un développement équilibré fonction des impératifs des diverses disciplines et des besoins régionaux;
- unité de la théorie et de la pratique — unité de la recherche et de l'encadrement — unité des soins généraux et des soins hautement spécialisés;
- utilisation systématique des acquisitions des sciences et des techniques;
- participation des travailleurs à la solution des problèmes qui se posent — chacun pouvant faire valoir le droit fondamental à la protection de la santé.



Nous avons évoqué, en début d'article, les difficultés et les problèmes qui restent à résoudre...

Avant d'en parler, il faut d'abord rappeler brièvement les efforts considérables qu'il a fallu déployer pour édifier le socialisme en R.D.A., avec au point de départ une économie complètement ruinée par la guerre, un nombre réduit de cadres qualifiés et une pénurie aiguë de main-d'œuvre.

Et dire comment cette édification a été rendue difficile par la subversion idéologique de l'adversaire et la reconnaissance diplomatique tardive de la R.D.A. (aujourd'hui encore, la R.D.A. est un Etat sans ressortissants pour les puissances de l'OTAN).

Les tendances démographiques restent négatives avec un sur-nombre de personnes âgées (16,2 % de la population a plus de 65 ans en 1975) entraînant un besoin accru en soins médicaux et avec toujours un manque chronique de main-d'œuvre.

Il faut dire ici que le secteur social et sanitaire est particulièrement favorisé par rapport à d'autres, bénéficiant d'une augmentation progressive de personnel tant en nombre absolu que par rapport à la main-d'œuvre totale (cf chiffres cités plus loin).

Les conditions de logement sont restées longtemps précaires. La situation a demandé un programme considérable de construction de logements qui n'est pas encore terminé. Cette question, au cœur de la politique sociale, trouvera une solution satisfaisante d'ici 1980 grâce à la modernisation et à l'aménagement de 750.000 logements et d'équipements sociaux afférents — avec priorité pour les ménages ouvriers, les familles nombreuses et les jeunes ménages.

En bref, créer les conditions nécessaires pour faire face à des besoins socio-sanitaires croissants a exigé un effort important et continu,



Quels sont les problèmes du secteur sanitaire qui demeurent sujets de préoccupation pour les dirigeants de la R.D.A. ?

Les consultations extra hospitalières augmentent considérablement, chaque année six à huit millions de plus.

Un citoyen consulte un médecin en moyenne huit fois par an.

Cela pose le problème de la capacité des institutions surtout dans les centres urbains, celui des attentes trop longues, celui du temps encore trop bref consacré au patient, celui de la personnalisation de la relation médecin-patient.

Il a fallu former davantage de médecins spécialistes et les amener à travailler en dehors des hôpitaux, il a été nécessaire d'augmenter de façon importante le nombre de dentistes pour faire face à une demande accrue par l'éducation sanitaire et la gratuité complète des soins dentaires (y compris les prothèses).

Pour améliorer les soins primaires, de première ligne, il est capital :

- de revaloriser la fonction de médecin généraliste, qu'il ne soit plus un médecin de second ordre par rapport au spécialiste;
- de lui créer de bonnes conditions de travail pour qu'il puisse assurer ses tâches multiples (soins généraux, application de la politique sanitaire, prévention, éducation sanitaire, promotion de l'hygiène publique et de l'hygiène dans les entreprises, collaboration avec les élus locaux...);
- d'élargir le réseau des cabinets médicaux et des ambulatoriums (dispensaires de soins de base comportant quelques cabinets médicaux et disposant de travailleurs sociaux et sanitaires).

L'objectif : garder un bon contact permanent avec toute la population — disposer d'un médecin généraliste pour cinq cents habitants.



Améliorer les soins, c'est aussi disposer d'assez d'infirmières. Or, il persiste une pénurie relative d'infirmières, surtout dans le secteur hospitalier, où se posent les problèmes des horaires et du service continu pour les femmes non célibataires et où sont exigées de grandes qualités (la moyenne de carrières pour une infirmière hospitalière est en R.D.A. de 7 1/2 ans, en Belgique de 5 ans).

Il s'agit d'améliorer la coopération entre l'infirmière et le médecin et le climat relationnel dans l'hôpital.

La profession doit être revalorisée sur le plan social et matériel. Des mesures sont envisagées pour que l'organisation du travail soit plus scientifique, pour augmenter les salaires, les vacances et la qualité du logement, pour mieux aider le personnel soignant dans ses responsabilités familiales.



D'autres questions ne sont pas encore résolues : celles de la suppression du tabagisme, de la réduction de la consommation d'alcool et de l'hygiène alimentaire.

On mange « bien » mais l'effort éducatif est grand et, en outre, les citoyens sont invités à faire de la culture physique et à participer aux sports populaires. On fume encore trop mais l'éducation sanitaire s'exerce sans contrainte. Dans le domaine de l'alcool, les règlements sont très stricts surtout en ce qui concerne les chauffeurs.



Signalons, pour terminer l'énoncé d'un certain nombre de difficultés bien concrètes qui sollicitent l'attention de nos camarades allemands, la relative contradiction qui persiste entre une amélioration incontestable de la santé des travailleurs et une augmentation des arrêts de travail pour maladie.

L'amélioration de l'encadrement socio-sanitaire a pourtant eu une action très positive sur le développement des forces productives en éliminant des maladies (tuberculose, diabète, maladies infectieuses, maladies professionnelles...) en augmentant les chances de guérison par le dépistage précoce (par ex. dans le cancer) en sécurisant chaque citoyen, ce qui constitue un facteur psychologique non négligeable, qui influence le comportement à l'égard de la société et du travail.

Malgré cela, les taux d'arrêt du travail pour maladie augmentent !

Il est vrai que la maladie ne constitue plus un problème social (salaires garantis à 90 % pendant l'invalidité) et que l'élargissement du dépistage et des mesures préventives peut contribuer à augmenter les arrêts de travail.

Cette contradiction fait actuellement l'objet d'une recherche multidisciplinaire.



L'ensemble des problèmes qui se posent entraîne de nombreuses discussions au sein des organisations politiques et syndicales.

Les VIIIe et IXe congrès du S.E.D. ont cherché une meilleure coordination entre les politiques économiques et sociales et défini les tâches prioritaires en tenant compte des réalités et de l'objectif poursuivi.

Résumons-en brièvement les points principaux :

- faire profiter les habitants des villes et des campagnes des conquêtes de la médecine moderne;
- élever la qualité des prestations dans le dépistage, la prévention et le traitement des maladies;
- resserrer les relations de confiance entre la population et les services de santé.

Avec des axes prioritaires pour le *nouveau plan quinquennal 76-80* :

- libre choix du médecin et relations stables entre citoyens et médecins;
- promouvoir les activités bénévoles comme celles de la Croix rouge par exemple;
- développer la science médicale :
  - pour améliorer certaines disciplines spécialisées (anesthésie, soins intensifs, chirurgie infantile, traumatologie, urologie,...)
  - pour élargir l'assistance hautement spécialisée (chirurgie cardiaque, neurochirurgie, transplantation d'organe,...)
  - pour combattre l'infarctus, le cancer, l'hypertension...
  - pour éliminer les maladies infectieuses et les maladies professionnelles;
- améliorer l'assistance aux handicapés et la revalidation pour permettre le retour à une vie active;

- améliorer la protection sanitaire des travailleurs dans les entreprises, surtout sur le plan qualitatif;
- revaloriser la fonction de l'infirmière tant sur le plan moral, social, professionnel que matériel.



Le cadre qui va permettre la réalisation de ce programme socio-sanitaire est évidemment le développement suffisant et rapide des améliorations matérielles et sociales pour l'ensemble de la population.

Les citoyens de la R.D.A. ne connaissent ni chômage, ni exploitation, ni soumission à l'arbitraire des monopoles multinationaux ou nationaux.

Le développement industriel se fait selon des taux de croissance élevés et avec une amélioration de la productivité et de la qualité.

La construction des logements sociaux est prioritaire (plus de 600.000 logements construits de 71 à 75, 750.000 logements à construire de 76 à 80).

Les loisirs sont très bon marché. Les prix sont très bas pour les denrées essentielles, les loyers, les transports, les vêtements d'enfants etc... (intervention de l'Etat) 92 % des élèves terminent l'école de dix ans ...

Autant de facteurs constituant la base sociale et matérielle du système sanitaire et assurant sa cohésion.



En liant la politique sociale à la politique économique, le pouvoir socialiste permet un développement substantiel de tous les secteurs sociaux du pays. Le plan 76-80 prévoit un accroissement des investissements dans le secteur santé de 100 % par rapport à la période précédente, avec la création de :

- 2.200 postes de médecins,
- 45.000 places dans les crèches,
- 30.000 places dans les maisons de retraite,
- 16 nouveaux hôpitaux, dont 8 de grande importance (dont un nouvel hôpital « La Charité » à Berlin).

Les investissements pour la santé publique sont passés de 0,7 % des investissements totaux en 70, à 2,2 % en 75 et l'on prévoit 2,34 % pour 80.

Le budget social et sanitaire dépasse 250 milliards de marks (sans compter les pensions) ce qui correspond à une dépense de 640 marks par mois et par famille (parents plus deux enfants).

La main-d'œuvre occupée dans le secteur sanitaire était de 350.000 personnes en 70 (4,5 % de la main-d'œuvre totale), de 416.000 en 75 (5,2 %) et elle sera de 464.000 en 80 (5,6 %).

Enfin, 5,6 % du revenu national étaient consacrés à la santé en 1970 (soit 6.035 milliards de marks) 5,8 % en 1975 (soit 8.022 milliards de marks)

Nous avons voulu insister sur le caractère unitaire de la politique sanitaire en R.D.A., politique étroitement liée aux progrès sociaux et économiques et au développement de la démocratie socialiste.

Chaque citoyen a le droit et le devoir de participer aux processus du développement sanitaire.

Prenons l'exemple d'un directeur d'entreprise nationalisée.

Il est responsable de la santé des travailleurs, ce qui inclut les conditions de travail et de vie. Il a notamment le devoir d'analyser mensuellement les absences pour maladie, non seulement parce que c'est un problème économique pour l'entreprise mais également parce que cela met en cause les conditions de travail et que cela concerne les familles. Il est tenu de participer à des réunions régulières avec les médecins et les délégués du syndicat, réunions au cours desquelles on prendra les mesures pour pallier les arrêts de travail, améliorer l'assistance aux malades, proposer des cures médicales, changer les postes de travail, aménager les conditions de travail...



Les travailleurs organisent le façon de plus en plus consciente leurs conditions de vie et de travail, prenant une part active et efficace à la gestion et à la planification de l'ensemble des processus sociaux.

Bénéficiant de la sécurité matérielle, ils veulent développer les avantages du socialisme et mieux maîtriser les problèmes qui se posent. Leur niveau de formation a rendu les citoyens très critiques et ceux-ci expriment de nombreuses requêtes justifiées. La progression des exigences entraîne une progression des besoins.

Sans s'inscrire dans l'idéologie de consommation mais avec le désir d'assurer à tous une vie meilleure, nos camarades espèrent résoudre les problèmes socio-sanitaires dans un délai de quinze ans, par un processus dynamique dans lequel il persiste encore des inconnues en ce qui concerne l'assistance médicale hautement qualifiée et l'assistance sociale.



Dans l'immédiat, l'effort principal est consacré à la construction de la société socialiste, ce qui nécessite une direction intelligente du pouvoir ouvrier et paysan et une bonne administration, mais aussi le développement de la démocratie c'est-à-dire la participation active et créatrice de tous les citoyens.

On note déjà des transformations positives dans le comportement des hommes. Soulignons quelques exemples :

— Celui du changement progressif des rapports médecins-patients qui tendent à devenir des partenaires égaux. Cela est particulièrement évident dans les entreprises où se créent des rapports nouveaux entre service sanitaire et travailleurs : tous collaborent dans un but commun — le médecin fait partie de l'équipe.

— Celui du comportement des médecins qui, grâce à leur formation et à leurs conditions d'exercice de la profession, font mieux coïncider leur mission sanitaire et leurs tâches sociales.

Il a fallu travailler avec des intellectuels hérités de l'autre société, créer avec eux des rapports francs et loyaux et les intégrer dans la nouvelle société.

La situation s'est rapidement améliorée, malgré l'incompréhension parfois des travailleurs, les promesses faites ont été tenues (reprise du cabinet privé par un des enfants du médecin si le besoin existe de maintenir ce cabinet — autorisation pour les professeurs d'université ou équivalents d'avoir une pratique privée).

Depuis quelques années, le nombre des médecins qui quittent la R.D.A. pour la R.F.A. a fort diminué (moins de cent par an).

Nos camarades sont très fiers de la formation de « nouveaux » intellectuels. La moitié des médecins ont moins de 35 ans et ont été formés dans des conditions sociales nouvelles. Ils sont le plus souvent fils de travailleurs.



S'il est relativement facile, pour un observateur attentif, de vérifier le fonctionnement du système sanitaire au niveau d'une commune, d'une entreprise, d'une polyclinique, il est par contre plus difficile de se faire une opinion sur le comportement subjectif du citoyen vis-à-vis des institutions sanitaires et sociales.

Nos informations nous permettent de croire qu'il existe une participation active croissante des citoyens dans la gestion de tout ce qui concerne leur santé. L'institut d'enquêtes, attaché au S.E.D., a établi que 84 % de la population étaient très satisfaits de l'assistance sanitaire.



*Dans le cadre d'une grande cité (Dresde par exemple).*

- Les citoyens utilisent largement leur droit de requêtes — 750 avis ont été formulés pendant l'année, sans compter les opinions exprimées directement au personnel sanitaire lui-même — des desideratas sont très soigneusement examinés autant dans les aspects critiques que dans les formulations positives;
- Une formation des citoyens est organisée, au cours de laquelle sont exposés et discutés tous les aspects de l'assistance médicale;
- Les organisations du syndicat et du S.E.D. encouragent et organisent une évaluation critique permanente;
- Des « conseils sociaux » sont créés dans certaines polycliniques pour associer la population à la gestion de l'institution (par exemple conseils de parents dans les services de pédiatrie);
- Le travail bénévole est encouragé, par exemple, pour la rénovation des locaux d'une polyclinique, ou pour aider les personnes âgées et éviter leur isolement avec la collaboration d'étudiants, d'infirmières et des vieux travailleurs valides eux-mêmes.



*Dans le cadre d'une entreprise.*

Les travailleurs participent à l'élaboration du plan quinquennal qui est destiné à améliorer les conditions de vie et de travail.

Ce plan comporte des mesures très variées, dans des domaines très divers comme : la protection de la santé, l'alimentation, les vacances, le repos, les loisirs et les sports, les crèches et les jardins d'enfants, les logements, les transports en commun et la protection de l'environnement.

Ce plan, élaboré en deux étapes, tient compte des perspectives de la production et aussi des fonds disponibles à sa réalisation. Le premier projet élaboré par un département de planification est soumis à la discussion de *tout* le personnel, à tous les échelons et dans tous les détails. Cela entraîne des centaines de propositions.

Après cela, un nouveau projet est élaboré en tenant compte de toutes les appréciations formulées. Ce nouveau projet est discuté par la direction, le syndicat, le parti (S.E.D.). Il est finalement présenté à l'assemblée du personnel et, après approbation, les échelons responsables sont à nouveau consultés. Le plan devient alors la loi de l'usine pour une période de cinq ans et les travailleurs en contrôlent l'application.

Ce contrôle s'exerce avec des droits syndicaux très importants en ce qui concerne la protection de la santé dans le travail, mais également avec le devoir d'utiliser à bon escient les ressources et les moyens disponibles et de développer l'éducation sanitaire.



*Dans l'évaluation de l'activité hospitalière*, les processus sont également très démocratiques.

L'évaluation prend en compte :

- des critères qualitatifs et quantitatifs basés sur l'étude des dossiers médicaux (avec l'aide de l'ordinateur);
- des commissions spécialisées, techniques et médicales, qui apprécient la valeur et le rendement des services médicaux de l'hôpital;
- des commissions permanentes qui examinent l'efficacité et la réputation de l'hôpital du point de vue du citoyen et qui font des propositions d'amélioration (accueil, humanisation etc.).

Cette évaluation repose donc sur l'autocontrôle médical, sur le contrôle de commissions scientifiques et sur le contrôle des commissions de citoyens élus.

Des élus, il y en a partout, à tous les niveaux et dans tous les types d'activités. Deux millions de citoyens sont des représentants élus. Un citoyen sur cinq exerce une fonction de représentation, élue et contrôlée. (Commissions de production, commissions communales, commissions de conflit et d'arbitrage, jurés, conseils de parents etc.).

Et cela sans compter les activités dans les organisations politiques et syndicales, sans compter les associations de locataires, les associations sportives, les activités bénévoles diverses etc.



Cela, ce n'est pas surprenant.

Lorsqu'on vit mieux, qu'on commence à vivre autrement, le besoin se fait sentir d'améliorer sans cesse ses conditions d'existen-

ce et de maîtriser toujours davantage, avec plus de responsabilité et d'initiative, les divers aspects de sa vie. La démocratie est liée au développement complexe de la société socialiste.

Celle-ci ne progressera que dans la mesure où chaque citoyen participe pleinement à l'effort commun, en comprenant le rôle qu'il joue dans l'ensemble.

Le socialisme ne peut se développer et se déployer, qu'en activant la démocratie, et, l'essor de la démocratie socialiste nécessite une volonté et un effort constants.



Faire connaître quelques aspects de la riche expérience de l'édification du socialisme en R.D.A., aider nos concitoyens à mieux comprendre la dynamique de l'instauration et du développement d'une société socialiste contribuent à renforcer la crédibilité et la nécessité de nos propres objectifs de changement démocratique.



Nous emprunterons notre conclusion à la devise que porte le fronton du musée allemand de l'hygiène à Dresde : « Le socialisme, c'est la meilleure prophylaxie de la santé ».

Encore disponible au siège de la revue, de  
Jacques Lemaître :  
LES TARES DE L'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE  
(septembre 1975)

## Qu'a-t-il de rouge, ce terrorisme ?

16 mars 1978 : Aldo Moro président de la Démocratie chrétienne est enlevé en plein jour au centre de Rome, les cinq hommes de son escorte abattus.

Aldo Moro n'est pas n'importe quel notable de la DC : Il symbolise l'ouverture à gauche.

Le crime est revendiqué par les « Brigades rouges », qui prétendent « frapper l'Etat capitaliste au cœur ».

Contre la violence terroriste à grand spectacle impunément mise en œuvre, les forces ouvrières et démocratiques de la péninsule se mobilisent immédiatement. Elles refusent ET le crime ET la mystification. Non, l'Etat italien ne se réduit pas à des appareils politiques et répressifs. Non, ce n'est pas par des assassinats de magistrats ou des enlèvements de dirigeants politiques qu'on règlera son compte au capitalisme. Aujourd'hui, les forces populaires affrontent la nouvelle maffia, qui comme l'autre bénéficie de puissants appuis en hauts (et peut-être lointains) lieux.

Le texte d'Enzo Roggi que nous reproduisons ci-après a été rédigé, bien avant le drame du 16 mars, pour l'Almanach du Parti Communiste Italien. C'est une tentative d'analyse du phénomène du terrorisme dit «rouge» (\*).

(\*) Voir aussi dans les C.M. n° 40 de décembre 1977 « Terrorism, refuser les amalgames ».

Il y a eu en 1977 en Italie une moyenne de 170 actes terroristes par mois, dont une quarantaine contre les personnes. Le phénomène est donc devenu intense et constant — même s'il n'est pas régulier — au point d'être considéré comme endémique par le gouvernement lui-même. Encore que les pertes en vies humaines n'aient pas atteint l'année dernière les sommets terrifiants des phases précédentes, celles du complot noir et de la stratégie des tueries, l'inquiétude n'en est pas moins grande et l'analyse du phénomène moins poussée.

L'explication se trouve dans l'apparent changement de signe de la violence subversive : de noire elle est devenue « rouge ». L'observateur politiquement peu prévenu se trouve devant un cassette-tête. S'il lui était facile de comprendre la finalité fasciste, du reste proclamée, du vieux terrorisme, aujourd'hui il est obligé de se demander quel sens a un terrorisme « rouge » qui se déchaîne précisément au moment où le mouvement ouvrier se rapproche du pouvoir, en pleine crise de l'ordre capitaliste. Il ne serait donc pas vrai, se demande notre observateur, que la montée du mouvement des travailleurs est liée à l'extension et au renforcement de la démocratie, à un affranchissement des rapports politiques envers le vieux préjugé anticommuniste et antiouvrier, à la possibilité de sortir de la crise économique et sociale en créant un nouveau rapport de forces entre les classes ?

En réalité, le terrorisme dit « rouge » vise à la déstabilisation des institutions démocratiques, au durcissement des rapports politiques, à l'impossibilité de dominer la crise, à un aiguïsement anarchique des conflits sociaux, à l'instauration d'une spirale violence-répression-violence qui risque de conférer un caractère plus autoritaire à l'Etat. Dans ces conditions, quel sens cela a-t-il de qualifier ce terrorisme de « rouge » ?

Et cependant, c'est ainsi que le considèrent non seulement les forces ouvertement réactionnaires en quête d'alibis pour leurs desseins subversifs, mais aussi certains observateurs « impartiaux ». Nous ne contestons pas à ces derniers la légitimité de leur analyse; nous voudrions montrer que l'observation d'un aspect exclusif du phénomène subversion/terrorisme mène généralement à des conclusions politiques profondément erronées. On peut, synthétiquement, distinguer trois approches partielles (et donc fausses).

*L'explication sociologique.* Elle affirme en substance qu'il y a un terrorisme parce qu'il y a une marginalisation sociale. Les exclus s'élancent contre les symboles et les institutions d'une société qui les exclut, pensant ainsi imposer leur réintégration dans une société rénovée. Il s'agirait donc d'un mécanisme objectif d'action et de réaction.

Mais pour concevoir ce mécanisme, il faut recourir à un incroyable artifice : affirmer qu'il existe une société homogène qui administre ses privilèges au détriment d'exclus, qu'elle sous-produit. Or pareille société homogène n'existe pas. Il n'existe pas un bloc où se retrouveraient du même côté de la barrière Gianni Agnelli et les 200.000 ouvriers de la Fiat, les barons du capitalisme et les forces politiques et sociales qui se battent pour un programme démocratique de développement, les mandarins des universités et les grandes masses d'étudiants et d'enseignants qui veulent un ensei-

gnement qui fonctionne, produise des connaissances critiques et des capacités de travail toujours plus élevées, les milieux autoritaires et réactionnaires des appareils et les forces croissantes qui, dans ces mêmes appareils, luttent pour un renouveau démocratique, etc.

Certes, il est bien vrai que la crise de la société capitaliste contemporaine secrète une marginalisation et de nouvelles raisons de désespoir mais il existe de grands protagonistes — tel le mouvement ouvrier organisé — qui prennent en charge l'ensemble des injustices et entendent les supprimer en mettant en œuvre un projet global de rénovation. Bien sûr les difficultés ne manquent pas (par exemple, celle d'exprimer toujours et partout la cohérence globale dans les luttes des travailleurs), mais il existe une possibilité de fusionner la lutte des couches sociales les plus frappées et les plus faibles avec la lutte des couches qui ont consolidé leurs positions et conquis un plus grand pouvoir de négociation. C'est ce qui arrive en réalité, tant il est vrai que la riposte « armée » est le fait de petites minorités.

Tous les moments aigus de crise des formations économiques et sociales ont connu des phénomènes de marginalisation et de désespérance, mais jamais le terrorisme ne s'est montré capable d'assurer le passage à un ordre supérieur; au contraire, il a toujours démontré son caractère fondamentalement subalterne, en facilitant ou en induisant même des solutions réactionnaires. Le terrorisme n'est pas l'antidote de la crise mais son produit illégitime et suicidaire. La sociologie peut éclairer les pré-conditions objectives de son apparition, mais elle ne peut expliquer l'essentiel, c'est-à-dire les raisons subjectives de l'option terroriste. Ces raisons précèdent soit d'un manque de conscience de classe des intéressés, soit de leur froide volonté subversive et donc réactionnaire, soit de la capacité des forces dominantes en crise de susciter, d'organiser et de guider la violence — au encore de la combinaison de ces facteurs.

*L'explication psychologique.* Celle-ci affirme en substance que le terrorisme est l'expression technique de l'instinct de conservation et du besoin d'identification d'une couche de personnes, couche devenue homogène non pas par de communes caractéristiques sociologiques, mais par le sentiment, fût-il motivé, d'exclusion et de frustration. Pratiquement, le terrorisme serait en même temps une vengeance contre la société (père-répudiateur) et l'instrument qui permet de réaccéder à la jouissance de son autorité retrouvée. Le père-société serait en quelque sorte l'ennemi, mais en même temps l'objet du conflit.

Le point faible de cette analyse — qui contient peut-être des éléments de vérité — c'est qu'elle réduit tout à une dimension prépolitique. Cela peut aider à comprendre des mécanismes déterminés de motivation à dimension individuelle ou de groupe, mais cela ne peut expliquer les données essentielles du problème : le caractère organisé du terrorisme, la rigoureuse sélection des objectifs et des niveaux d'affrontement —, sélection liée à un plan politique repérable à une échelle générale —, la mise en place de règles de guerre précises et de schémas tactiques calculés en tenant compte du degré de consentement d'une zone d'extrémisme

plus large, le propos délibéré de déformer les caractéristiques démocratiques de l'Etat de manière à donner de l'ennemi un visage remodelé à souhait. A propos de ce dernier aspect, on notera qu'en réalité, le père-répudiateur est, aux yeux du terrorisme, trop peu répudiateur; il le voudrait plus cruel précisément parce qu'il ne veut pas du tout le « conquérir », mais le détruire dans l'espoir de faire place à un autre « père », définitivement autoritaire, violent et « imprenable ».

Ainsi donc, la clé psychologique peut expliquer certaines choses, mais laisse le problème non résolu.

*L'explication idéologique.* Celle-ci déclare en substance que le terrorisme naît du vide laissé par la crise des idéologies religieuses (qui dans le passé, ont dressé des barrières éthiques contre les impulsions socialement et humainement destructrices), ainsi que par la crise du marxisme (qui, précédemment, avait rassemblé les énergies révolutionnaires sur le terrain de la rationalité historique et politique, grâce à la crédibilité de son projet de cité future).

Deuxième objection : n'est-il pas vrai que la très grande majorité des jeunes (en termes électoraux, environ 90 %) se reconnaît précisément dans les deux idéologies déclarées décadentes ? Il est en tout cas certain que le marxisme connaît une période de recherche vivace, liée à une socialisation inhabituelle de la théorie et de la pratique politiques. En substance, la « crise » du marxisme présente les caractéristiques d'une révolution culturelle de masse, sous le signe de la recherche d'une rationalité plus élevée et d'une hégémonie plus étendue.

Il n'est donc pas vrai que l'idéologie terroriste naît d'un espace laissé vide par le marxisme; au contraire, elle se définit par la distance qui la sépare de l'espace marxiste. Il y a ici une vérification de l'expérience historique : le terrorisme, quand il n'est pas dégénérescence infantile de l'idée révolutionnaire (ce qui arrive dans les moments d'immaturation du mouvement ouvrier, donc pas aujourd'hui), est l'instrument direct de la réaction des classes dominantes en crise. Le fait qu'il adopte quelques tournures de la phraséologie prolétarienne indique soit une tentative d'abuser la partie la moins consciente de la classe ouvrière, soit une rétrogradation culturelle.

Ainsi, en gardant présentes les indications sociologiques, psychologiques et idéologiques, mais en les complétant par la dimension politique, on peut expliquer l'ensemble du phénomène.

*Que dit l'analyse politique ?* On peut schématiquement distinguer six points.

1) Le terrorisme adopte une étiquette « rouge » quand entre en crise la perspective d'évolution voulue et prévue par le terrorisme noir, c'est-à-dire quand la crise du modèle néocapitaliste et de ses expressions politiques conduit non pas vers une restauration, mais vers de nouveaux équilibres sociaux, politiques et idéologiques — plus progressistes.

2) Le terrorisme « rouge » s'étend et s'intensifie quand la crise sociale pousse à des positions extrémistes un secteur relativement important de la jeunesse, surtout d'origine petite-bourgeoise. Cela

rend possible l'utilisation de ces jeunes (avant qu'ils n'aient vécu une expérience autocritique qui les conduise à un rapport positif avec le mouvement ouvrier) comme base sociale d'un mouvement subversif — et cette base est plus solide et plus moderne que la frange sous-prolétaire utilisée par le terrorisme noir.

3) L'apparition d'une violence qui se proclame rouge survient au moment où s'effondre l'arrière-pensée de la subversion, à savoir les régimes fascistes européens, au moment où entrent en crise les doctrines « dures » des milieux atlantiques, au moment où la poussée générale en faveur de la démocratie pénètre même les « corps séparés » de l'Etat, mettant en difficulté l'hégémonie traditionnellement conservatrice de ces appareils.

4) La diffusion d'étiquettes nouvelles et variées implique non pas la disparition, mais la transformation du rôle de la violence fasciste.

Dans la phase précédente, cette violence était fondamentalement l'expression de deux exigences, d'ailleurs liées entre elles : d'une part, elle était un instrument de lutte politique à l'intérieur du parti néo-fasciste, pour y faire prévaloir l'un ou l'autre courant; d'autre part, elle servait des forces bien plus puissantes (secteurs du patronat, forces politiques conservatrices, gouvernements réactionnaires à l'étranger) qui se rejoignaient dans le dessein d'assurer une succession de droite à un centre-gauche en décomposition. Mais la contre-offensive ouvrière et démocratique a créé des conditions qui ont modifié ce jeu. De fait, le MSI s'est scindé afin de contribuer à la mise en place d'un groupe parlementaire de droite « néodémocratique », soucieuse d'influencer la Démocratie chrétienne. Automatiquement, la violence noire apparaît comme l'instrument explicite et direct d'un MSI rendu à sa « pureté » fasciste originelle; il commence dès lors à assumer un rôle plus raffiné, celui d'amorcer un nouveau terrorisme.

5) La nouvelle tactique abandonne la tactique de l'intimidation généralisée et y substitue un système de sélection de ses victimes, sur base de critères précis. Il choisit en effet ses objectifs et l'intensité de ses coups de manière à provoquer des effets déterminés dans des milieux déterminés : industrie, presse, magistrature, etc.

6) Les techniques terroristes tendent à entraîner les institutions dans un conflit permanent, leur imposant un terrain d'affrontements propre à user au maximum ces institutions, à réduire leur crédibilité, à rendre impopulaires leurs répliques (paralyse des villes). De cette manière, le terrorisme s'efforce de susciter un mécontentement de masse, dans l'espoir de pousser une partie de la population vers des positions d'ordre et d'autorité et une autre partie vers des positions d'opposition radicale à l'Etat. L'objectif est clair : nuire à l'unité démocratique des travailleurs, mettre en crise les rapports classe ouvrière/classes moyennes.

On pourrait assurément prolonger et raffiner cette analyse, y inclure maints autres facteurs. Mais nous nous en tiendrons à l'essentiel, à savoir le caractère réactionnaire des buts du terrorisme. Et à cet égard, une donnée nous paraît décisive : c'est après les élections législatives du 20 juin 1976 que s'est déchaîné l'assaut de

type « nouveau ». Or ce scrutin a démontré le recul de l'anticommunisme et a ouvert, pour la première fois, la possibilité de faire accéder l'ensemble du mouvement ouvrier à la direction du pays. Dans cette nouvelle situation, il s'est manifestement produit une scission au sein de la classe dominante entre ceux qui, tout en se battant contre l'avancée ouvrière, acceptent le terrain de la dialectique démocratique, et ceux qui choisissent la subversion réactionnaire. Le terrorisme est le bras armé de cette composante-là de la classe dominante en crise.

Trois conséquences nous paraissent claires.

1) La classe ouvrière doit prendre résolument en mains la lutte pour la défense de la démocratie, laquelle conditionne sa propre avancée politique et le renouveau économique, social et moral dont elle est porteuse.

2) Il faut éviter une dégénérescence autoritaire de l'Etat et recourir au contraire à une plus grande efficacité de l'autodéfense, en établissant des rapports plus étroits entre corps armés, institutions et masses populaires.

3) Il faut promouvoir, autour du noyau ouvrier, l'unité, la solidarité et la vigilance populaires les plus larges.

A ce prix, on peut non seulement battre le terrorisme « rouge », mais battre aussi les résistances conservatrices et accélérer les processus politiques qui doivent mener les travailleurs à la direction de l'Etat.

LE FONDS D'HISTOIRE DU MOUVEMENT WALLON, organisateur de l'exposition « Campagnes électorales » de Liège, serait heureux de recevoir en don ou d'acheter des affiches du Mouvement wallon. Ecrire ou téléphoner à :

Madame Irène VRANCKEN,  
Conservateur du Fonds d'Histoire du Mouvement wallon,  
Maison de la Culture,  
8, place des Carmes,  
4000 LIEGE.  
Tél. : 041/23 19 60, ex. 149 et 150.

# COURRIER DES LECTEURS

## Les manuels d'histoire rénovée

*L'essai critique des manuels d'histoire rénovée publié dans les CM de février 1978 a suscité diverses réactions verbales, ainsi qu'une longue lettre de Nicole Sprokkel, collaboratrice aux fascicules de « Formation historique ».*

*En tant que marxiste et communiste, notre correspondante formule une série de remarques critiques à propos de l'essai du groupe CHEMa.*

*Elle estime que l'essai est incomplet et souvent partial, et met en cause une série de conceptions défendues par CHEMa. Ce dernier lui a répondu directement, précisant le choix et la direction de son analyse.*

*Il nous a semblé que le débat ainsi amorcé, pour sérieux qu'il soit, risquait par sa technicité de n'intéresser que les spécialistes. Si nous nous sommes trompés, qu'on nous le dise !*

## A propos de « défense nationale »

**Notre ami et collaborateur Jean Jacqmain nous écrit à propos de la critique de « Défense nationale, défense de classe ? » de Robert Polet.**

Sauf erreur, le texte de réflexion relatif à l'armée qui ait été publié le plus récemment était « Civiliser l'armée » de Joe GOM-Leplouc dans les C.M. de janvier 1976. Depuis lors, et hormis des interventions « conjoncturelles » relatives aux armes nouvelles (bombe à neutrons), à la condition du personnel militaire (manifestations) et des objecteurs de conscience (grève de la faim) ou à la frénésie dépensière de l'Homme du CEPIC (affaire Hawk-Helip), le PCB ne semble guère avoir investi d'énergies dans la réflexion fondamentale sur l'armée et la Défense nationale — pas plus d'ailleurs que les autres formations politiques progressistes (1).

Je trouve d'autant plus expéditive la façon dont Joe GOM fait un sort, dans la revue des livres des C.M. de février 1978, à l'ouvrage de Robert Polet, « Défense nationale, défense de classe ? ». Par sa cohérence autant que par sa minutie, le travail de R. Polet me semble apporter une contribution beaucoup plus importante que le numéro quelque peu encyclopédique et décousu de « La Revue Nouvelle » d'octobre 1974, que cite GOM. Et s'il est vrai que pour nous, communistes, il tombe sous le sens que « l'armée est un instrument du pouvoir des milieux dominants », je nous trouve singulièrement discrets quand il s'agit de l'affirmer sur la place publique; à ce simple titre, l'ouvrage de R. Polet n'est-il pas un stimulant fort bien venu ?

D'autre part, certaines lignes de Joe GOM éveillent pour moi des échos péniblement dogmatiques et condescendants. Ce n'est ni par hasard, ni par sens publicitaire que R. Polet utilise une méthode d'analyse marxiste et un vocabulaire que Joe GOM qualifie de « marxisant »; et je croyais que nous avions renoncé aux attitudes du type « hors de l'Eglise pas de salut ». Quant à la fin de l'article de GOM, je la trouve aussi injuste que superflue, car il a l'air d'y faire à R. Polet des procès d'intention que rien dans le livre ne vient argumenter.

Pour ce qui est de la nécessité d'inclure une théorie (ACTUELLE et SPECIFIQUE A LA BELGIQUE) d l'appareil d'Etat militaire dans une théo-

rie générale des classes et de leurs luttes concrètes, je ne suis pas sûr que la tâche en incombe à R. Polet, qui a visé à l'efficacité en limitant son champ d'étude, qu'à nous-mêmes. Ou mieux, ne devrions-nous pas prendre l'initiative d'une concertation des forces progressistes concernées en vue de mener à bien cette tâche ?

Les thèses des mouvements qui se réclament de la non-violence et de l'anti-militarisme appellent un examen et, au besoin, une critique approfondie de la part du PCB. En attendant, comme on dit, elles ont le mérite d'exister. Or, si je relis « Civiliser l'armée », autant je souscris à l'analyse de Joe GOM, autant me déçoivent les perspectives stratégiques qu'il trace pour la gauche. S'il apporte quelques éléments de réponse à la question « Comment se défendre ? », il fait l'impasse sur les deux autres interrogations fondamentales « Que défendre ? » et « Contre qui ? » ; et si cela va sans dire, cela irait tellement mieux en le disant...

Aussi longtemps qu'un parti comme le nôtre n'expliquera pas — si c'est explicable — POURQUOI il FAUT, AUJOURD'HUI et DEMAIN une ARMÉE, et ne démontrera pas au moins théoriquement — si c'est démontrable — qu'une BONNE armée est POSSIBLE, nous aurons mauvaise grâce, devant l'opinion, à chercher des poux dans les képis de la place Dailly. Jean JACQMAIN.

## Réponse à Jean Jacqmain

*Nous remercions Jean Jacqmain de ses remarques incisives.*

*Nous n'avons pas, au comité de rédaction des CM, ressenti que le commentaire rédigé par Joe Gom était expéditif, et moins encore dogmatique. Sans doute y va-t-il d'une différence de sensibilité aux problèmes invoqués. Jusqu'à nouvel ordre, les notes que la revue consacre aux livres publiés en Belgique ou sur des problèmes belges peuvent et doivent être critiques — et ce n'est pas cela, pensons-nous, qui est en cause.*

*Notre correspondant a raison de déplorer que les communistes et plus généralement les progressistes de ce pays s'intéressent peu aux problèmes de l'armée. Il est vrai qu'il y a là un vaste espace à explorer dans le cadre d'une analyse marxiste des appareils d'Etat et dans la perspective d'une politique de larges alliances démocratiques. Entreprise depuis longtemps par les partis communistes français, italien et d'Espagne, cette analyse mérite assurément d'être menée avec soin et constance. Mais Jean Jacqmain nous permettra de lui dire qu'en tout état de cause, notre propos n'est pas de « chercher des poux dans les képis » des militaires. Il s'agit d'appréhender le problème dans la globalité de la dynamique sociale et politique.*

*Nous nous inscrivons dans la tradition antimilitariste du mouvement ouvrier de Belgique. En témoigne le rôle joué par les communistes dans certaines luttes de masse pour la réduction de la durée du service militaire (voir les CM d'avril 1976 « Hommage à René Beelen » par Louis Van Geyt, à propos des grèves et manifestations de 1952 contre les 24 mois). Récusant le mot d'ordre de « L'armée au musée », parce que complètement étranger aux réalités, nous estimons que l'armée ne pourra être supprimée demain, et que parmi les citoyens employés à des titres divers au service de la « défense nationale », il s'en trouve en grand nombre dont les intérêts concordent avec ceux des travailleurs. Pour le reste, nous menons campagne pour « geler » les dépenses militaires et pour que la Belgique prenne des initiatives de désarmement sur le plan international (voir CM de mars 1978). Ce type de bataille politique ne s'apparente pas à des polémiques épidermiques avec les généraux ou les adjudants de la place Dailly. Mais elle gagnerait, nous le reconnaissons très volontiers, à être étayée par une analyse de fond, qu'avec Jean Jacqmain, nous espérons voir amorcée sans retard.*

# Revue



## Socialisme

Le numéro 144 de la revue « Socialisme » s'ouvre sur un texte de Guy Spitaels consacré à son plan de résorption du chômage. Les CM tracent dans la présente livraison un bilan « interne » des premières réalisations du plan, qui est bien connu. On retiendra surtout de l'exposé de Spitaels les calculs qui étayent sa conclusion. Mon plan, dit en substance le ministre de l'Emploi, absorbe 23 milliards de crédits, mais coûte en vérité 3 milliards.

« En effet, chaque remise au travail rapporte à l'Etat un montant considérable : il suffit d'ajouter l'allocation épargnée, les cotisations de sécurité sociale non payées, les impôts supplémentaires encaissés pour atteindre un total qui n'est pas très éloigné du coût de la remise au travail. ».

C'est ce raisonnement, fort correct, qui fonde le plan de création de 100.000 emplois ni spéciaux, ni temporaires pour 1978 proposé par le parti communiste.

Jan Leclercq présente une étude des entreprises multinationales, sur le plan international surtout, accessoirement en Belgique. Il fournit des données — connues sans doute des spécialistes — mais qu'il était fort utile de livrer à un public plus large. Entraves à la souveraineté nationale des pays où elles s'implantent, dépendance technologique, perturbations monétaires, manipulation des prix, aggravation de l'inflation : voilà quelques-uns des effets généraux qu'observe et illustre l'auteur.

Il note qu'en Belgique, la rentabilité des entreprises étrangères est plus élevée que celle des entreprises belges, et que leur position concurrentielle est redoutable pour au moins 37 % d'entre elles.

« Le socialisme démocratique est-il un système idéologique ? », telle est la question à laquelle tente de répondre Oscar Debunne. La réponse est (très schématiquement) que « le socialisme doit s'affirmer par une idéologie qui lui est propre et qui conteste l'idéologie dominante », que l'idéologie socialiste peut s'appuyer aussi bien sur des conceptions chrétiennes que marxistes, et qu'elle constitue l'unique réponse valable aux grands défis contemporains.

On trouvera encore dans cette livraison une esquisse de José Correa sur soixante années de luttes populaires au Chili, et un essai de Léon-Elie Troclet sur « Jean-Baptiste Clément et la condition de la femme », ce dernier d'une étonnante fraîcheur.

« Socialisme », 100 F le numéro.  
— 13, boulevard de l'Empereur,  
1000 Bruxelles.

## La Revue nouvelle

Hedwige Peemans-Poullet signe dans la livraison de mars de la R.N. une étude vigoureuse et originale, qui ne risque pas de passer inaperçue.

Plaidant pour « une Wallonie, femmes admises », elle commence par montrer la charge idéologique dont est porteuse la science démographique : le plus souvent la démographie reprend à son

compte des problèmes et des contradictions relevant du domaine économique. A partir de là, l'auteur s'en va-t-en guerre contre quelques idées reçues sur la dénatalité en Wallonie. Son optique est résolument non-traditionnelle : elle est féminine (encore qu'elle étonnerait pas mal de citoyennes wallonnes...). H.P.P. a raison de souligner les multiples inégalités entre l'homme et la femme, qui grèvent le problème de la natalité : inégalité dès la décision de conception, inégalité ensuite dans la prise en charge des enfants, ainsi que dans les conséquences sociales et économiques de la paternité et de la maternité. Elle a aussi raison de mettre en accusation la logique du profit, la logique productiviste, qu'elle accuse d'être stérilisantes. Mais dans ce texte fort riche, bien des aspects et arguments méritent sans doute d'être examinés de près — on pense par exemple à ce qui est dit sur la classe ouvrière flamande. Sans pouvoir souscrire à l'ensemble de l'analyse, on ne peut manquer d'être accrocché par son caractère incisif et neuf.

Dans ce même numéro qui apporte encore sur le thème de la démographie en Wallonie des articles d'A. Lambert et P.M. Boulanger, et de B. Remiche et J. Henrotte, on peut lire une note sur l'évolution du Zaïre, où Dany Vandersteen montre que le « plan d'aide » — ou plus précisément le plan international de relance de l'économie zaïroise que la Belgique a accepté de coordonner — implique une recolonisation véritable.

C'est dans la livraison de février que Benoit Verhaegen publie le texte d'une communication faite à la Conférence d'Alger, en octobre 1977, de la Ligue pour le droit et la libération des peuples : il y montre l'importance parfois décisive qu'affecte dans le tiers-monde la dépendance culturelle à l'égard de l'Occident capitaliste. Dans le cas du Zaïre précisément, l'auteur considère que la dépendance culturelle constitue un instrument subtil et efficace pour fonder l'impérialisme technologique et économique.

Relevons enfin dans le premier numéro de la R.N. de 1978, deux articles sur l'emploi. Francis Tilman aborde le vaste problème des rapports entre école, emploi et classes sociales. Il montre que les filières offertes par l'enseignement secondaire sont très différemment utilisées selon que l'élève est enfant d'immigré, d'ouvrier belge, de « classes moyennes » ou de cadre supérieur. Il montre aussi que l'inadéquation effective de l'école par rapport au monde du travail, inadéquation dont se plaignent volontiers la FEB, n'a nullement pour conséquence une désorganisation de l'économie : « les dysfonctions et le cloisonnement de l'école par rapport à l'économie favorisent même le maintien du système », en entretenant certains mythes, et notamment celui de la démocratie scolaire. Très logiquement, et après bien d'autres, F. Tilman plaide pour que soit mis un terme à l'isolement de l'école, et que des articulations soient inventées pour qu'enseignement et travail communiquent et se fécondent.

Quant à Joseph Schoonbroodt, il tente de dégager des statistiques existantes du chômage des données d'ordre structurel sur l'évolution de l'emploi. Cette évolution est occultée de diverses manières, dont la moins efficace n'est pas l'escamotage pur et simple d'études « gênantes » pour le patronat, même si elles émanent de la CEE ! Outre les pertes massives d'emplois dans la sidérurgie (relativement notoires), l'auteur souligne la régression grave dans les fabrications métalliques, la construction électrique, le papier, le vêtement. En cause à la fois la stratégie des multinationales et la course folle à la productivité, où la Belgique détient un record européen...

Dans ce numéro de janvier, Henri Roanne s'interroge sur la crise de l'audio-visuel, et singulièrement sur la collaboration possible de la télévision et du cinéma en Belgique.

*La Revue nouvelle / 140 F. le numéro / av. van Volxem, 305, 1190 Bruxelles.*

# Bulletin de la Fondation André Renard

Dans le Bulletin de la FAR n° 84, Jacques Gennen examine, en liaison avec le dépôt d'une proposition de loi d'Ernest Glinne sur le licenciement des travailleurs, les fondements juridiques du pouvoir patronal « sur les choses et sur les hommes ».

Il met à nu le caractère de classe de la législation sur le contrat de travail, analyse la notion d'abus de droit et fournit une série très éloquentes d'exemples concrets de licenciements abusifs (déclarés tels par le Tribunal du travail). Gennen synthétise ensuite les positions syndicales et patronales sur la réforme du droit de licencier.

La même livraison du Bulletin de la FAR apporte sur la Hongrie socialiste un article documenté et vivant. Remontant jusqu'en l'an 896, et rappelant la République des Conseils de 1919, Jean Auger consacre cependant l'essentiel de son enquête à la période la plus récente, celle qui a suivi les blessures de 1956. Il montre la souplesse de la planification et du système de décision, qui laissent l'entreprise maître de l'affectation du profit qu'elle réalise et de surcroît intéressée à accroître sa productivité. Mais qu'on ne s'y trompe pas ; on est loin là-bas de nos cadences infernales et le travail s'y effectue dans un rythme « décontracté ».

Auger souligne la progression continue du pouvoir réel d'achat mais observe qu'en matière de congés payés, les travailleurs de Belgique ont plus d'une longueur d'avance. Par contre de chômage, point : la Hongrie connaît un déficit de main-d'œuvre... L'auteur de l'enquête s'interroge sur le type de consommation qui se développe en Hongrie. Si le nombre de voitures et de frigos s'accroît, cela ne signifie pas que les Hongrois se soient engagés sur la voie de la « société de consommation ».

« D'une part, note Jean Auger, l'équipement des particuliers et des ménages n'a pas encore atteint le niveau des pays les plus développés et il y a donc encore une large marge dans ce domaine. D'autre part, le développement du bien-être est non seulement fonction de la satisfaction de besoins collectifs mais individuels ».

Les équipements collectifs, les transports publics, les infrastructures sanitaires et sociales sont « sans commune mesure avec ce qui existe en Occident ».

Notons enfin l'étonnement d'Auger de découvrir en Hongrie une église catholique prospère et dont le recrutement sacerdotal est proportionnellement plus élevé qu'en France...

Sur Amnesty International, Libert Froimont signe un bref article décrivant les structures et les objectifs de l'organisation.

Comme à l'accoutumée, le Bulletin contient une documentation syndicale et économique : cette fois, on y trouvera les résolutions du congrès des travailleurs de la construction FGTB, des notes sur la conjoncture économique et l'index, et la chronologie des luttes syndicales pour septembre et octobre 1977.

60 F le numéro. — Bulletin de la Fondation André Renard, 9, place Saint-Paul, 4000 Liège.

## Un courrier hebdomadaire du CRISP sur le CEPIC

Cela fait assurément beaucoup de sigles. Côté auteur, il s'agit du Centre de recherche et d'information socio-politiques. Côté sujet, du Centre politique des indépendants et cadres chrétiens, que préside le vice-Premier ministre Van den Boeynants.

Ces présentations faites, précisons que Jacques Moden et Jean Sloover ont réalisé une étude sérieuse sur ce Centre, héritier du Mouvement chrétien des indépen-

dants et cadres (MIC), et qui entend contrer au sein du Parti social-chrétien l'influence, à ses yeux envahissante, de « l'alle gauche », savoir la Démocratie chrétienne.

La genèse du CEPIC et son caractère initialement bruxellois, ses structures très élaborées, la manière dont se situe socialement et économiquement son « personnel politique », ses rapports avec le PSC et avec la Démocratie chrétienne constituent la première partie du document. Outre les données que fournissent les publications du CEPIC, on y trouve des notations peu connues sur certains personnages. C'est le cas par exemple pour le président de la section idéologique et de la commission des Affaires étrangères du CEPIC, M. Paul Vankerkhoven, qui se trouve aussi être le vice-président du fameux Cercle des Nations, l'ancien rédacteur en chef de « Chantiers d'Occident », le président du « chapitre belge » de la World anticommunist League et le président du Centre européen de documentation et d'information (CEDI).

Un important chapitre du « Courrier » est consacré à la doctrine, au programme et aux préoccupations du CEPIC. Y sont analysés avec soin les principes affirmés et les références idéologiques (Jacques Chirac notamment) — les options programmatiques en matière d'« indépendants et cadres », de réforme de l'entreprise, de finances publiques, de la famille — et enfin la place considérable qu'accorde le CEPIC à des notions telles que étatsisme, subversion, majorité silencieuse, menace communiste. C'est à partir de ces matériaux que les auteurs proposent leurs conclusions et tentent de situer la fonction politique du CEPIC, de cerner ses contradictions, d'indiquer les raisons d'un succès rapide, mais qui leur paraît stoppé.

Pourquoi le CEPIC, groupe restreint, a-t-il pu s'élargir, affirmer son autorité et voir certains de ses dirigeants siéger au sommet du PSC, ainsi qu'au Parlement et au gouvernement ? Il y a à cela des raisons multiples, que nous ne pouvons évoquer ici. Mais il semble

bien qu'on puisse retenir l'hypothèse que la crise a joué un rôle de catalyseur pour des milieux de petits entrepreneurs industriels et commerciaux qui se sont sentis agressés par elle.

En tout état de cause, l'analyse tant sur le plan de l'idéologie que du programme et des personnes confirme que si le CEPIC draine des courants et des milieux non homogènes (cela va d'attaches plus ou moins marquées avec la haute finance aux professions libérales en passant par le commerce de luxe bruxellois) il se situe nettement à droite. Le masque centriste que s'obstinent à lui coller certains n'y changera rien.

R.L.

*Courrier hebdomadaire du CRISP*  
— N° 787 / rue du Congrès, 35 à  
1000 Bruxelles. Tél. 02/218.32.26.

## L'Oreille

Il y a peut-être quelque chose de cruel à parler pour la première fois d'un périodique, au moment précis où ce périodique en appelle à l'aide, pour éviter l'asphyxie qui le guette. Tant pis ! Cette cruauté sera, nous l'espérons, salutaire : « L'Oreille » y gagnera peut-être des abonnés...

Mensuel d'information du Hainaut occidental, « L'Oreille » a choisi de paraître sous l'enseigne « *Raconter la vie pour la changer* ». C'est clair.

Les thèmes traités ? Feuilletons la dernière livraison, celle de mars-avril, qui porte le N° 27. On y termine une série d'articles sur « les chemins de la santé » : chemins divers, relevant parfois de l'exotisme, parfois de la sagesse alimentaire. De la chiropraxie au thermalisme, en passant par l'acupuncture et la diététique, « L'Oreille » a écouté les diverses techniques qui se veulent au service d'un mieux-vivre.

Un week-end de février a été consacré à Tournai au cinéma et à la vidéo de femmes : cette expérience neuve et réussie est commentée d'une manière autocritique. Des films « célèbres » (« Adoption »

ou « Harlan County ») alternaient avec des essais plus modestes; un vidéogramme sur le groupe de femmes initiateur du week-end a aussi été présenté. « *Un premier élan a été donné, tant au dedans qu'au dehors* »...

Vient alors une étude sur le Hainaut occidental dans le schéma institutionnel de la Belgique de demain : sous-région, ça veut dire quoi ? Pour les enquêteurs, « le Hainaut occidental est encore seulement un regroupement administratif qui repose sur fort peu de données objectives et même subjectives » (...) « Economiquement parlant, les disparités sont nombreuses et la SIDEHO a réussi cette opération de force d'augmenter encore les appétits égocentriques en parsemant la région de zonings industriels, ce qui entraîne les jalousies et les rancœurs ».

On continue à feuilleter (il y a 28 pages) et on découvre (notamment) une enquête sur la politique culturelle dans la région dite des Collines, une région assez isolée qui a tendance à se replier sur son passé. Deux foyers culturels y existent, l'un à Frasnes, l'autre à Flobecq. Les problèmes y sont nom-

breux : rôle et place de l'animateur, rôle du bénévolat, etc. Mais rien ne pourra être résolu si la dimension économique du dossier n'est pas prise en compte : c'est finalement un choix de développement économique qui sera déterminant pour l'essor culturel de la région. Conclusion : « *Démocratie de représentation ou démocratie de participation, c'est aussi un des enjeux de la bataille pour la sauvegarde et l'avenir de la région des Collines* ».

On n'en a pas fini pour autant. Elle est inépuisable, cette Oreille : artisanat, aménagement de la L.94, droit au logement avec le MOC d'Ath, problèmes des déchets ménagers avec « Vie féminine », rassemblement des forces politiques progressistes au départ d'un exposé de Jacques Nagels à Tournai : voilà quelques-unes des formes qu'affecte le pluralisme militant de « L'Oreille ».

*La collection complète des 25 premiers numéros de « L'Oreille » peut être obtenue au prix de 400 F. — Abonnement annuel : 360 F.*

*Demandes à adresser à L'Oreille, 9, rue Duquesnoy, 7500 Tournai, tél. (069) 23.04.41.*

Récemment paru aux Editions de la Fondation J. Jacquemotte

## ISABELLE BLUME

- un mémoire inédit (et inachevé) d'Isabelle Blume sur le mouvement de la paix,
- sa vie racontée en quatre longs entretiens,
- un recueil de ses principaux articles et discours,
- des notes biographiques.

Textes recueillis et présentés par José Gotovitch

264 pages — nombreuses illustrations — 425 F (plus 20 F frais d'envoi) à verser au CCP 000-0188745-80 de la Fondation Joseph Jacquemotte, 20, avenue de Stalingrad, 1000 — Bruxelles.

Avez-vous déjà essayé d'abonner un ami aux Cahiers marxistes ?

Vous pouvez nous aider à accroître le rayonnement de la revue en la faisant lire autour de vous.

Vous pouvez aussi nous aider en souscrivant un ou des abonnement(s).

L'abonnement annuel aux Cahiers marxistes

(dix livraisons)

est fixé à 500 F,

montant qui se réduit à 250 F pour les moins de 25 ans.

Etranger : 600 F.

Vos suggestions et observations sur le contenu de la revue seront bienvenues.

Adresse :

20, avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles

Tél. 02/512.90.12

CCP 000 0188745 80 de la Fondation J. Jacquemotte

A PARAÎTRE DANS DE PROCHAINES LIVRAISONS  
DES CAHIERS MARXISTES :

- Crise et commerce extérieur
- L'Espagne aujourd'hui
- Marxisme et imagination scientifique
- Quel socialisme pour la Belgique ?
- Pour une télédistribution, service public
- Les responsabilités sociales de l'historien
- Problèmes du théâtre pour enfants (2)

L'index des articles publiés en 1977 est disponible sur  
demande.

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef  
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

60 F